



---

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS  
NATIONALES POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES,  
LA PRÉPARATION ET LA RÉPONSE AUX URGENCES  
AU BURKINA FASO**

---

Mars 2015

## Table de Matières

Liste des acronymes .....	5
1. Introduction .....	9
1.1. Contexte .....	9
1.2. Justification de l'évaluation.....	11
2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle .....	13
2.1. Méthodologie et processus d'évaluation.....	13
2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle .....	13
2.3. Collecte et analyse de données.....	13
3. Analyse de situation : profil de risque.....	15
4. Résultats d'évaluation.....	18
4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Hyogo : Cadre institutionnel.....	18
4.1.1. Appropriation : Cadre législatif et stratégique.....	18
4.1.1.1. Cadre propre à la réduction de risques de catastrophes .....	18
4.1.1.2. Cadre législatif sectoriel .....	18
4.1.2. Politiques, stratégies, plans d'action.....	20
4.1.2.1. Stratégie et politique nationale pour la réduction des risques.....	20
4.1.2.2. Stratégie et Plan d'Action de Croissance Accélérée pour le Développement Durable	21
4.1.2.3. Politiques, Stratégies, Plans d'Action sectoriels.....	21
4.1.3. Cadre institutionnel.....	24
4.1.3.1. Cadre institutionnel pour la réduction des risques de catastrophe.....	24
4.1.3.2. Cadre institutionnel sectoriel et mécanismes de coordination intersectoriels.....	24
4.1.4. Partenaires techniques et financiers.....	27
4.1.4.1. Système des Nations Unies .....	27
4.1.4.2. Croix Rouge du Burkina Faso.....	30
4.1.4.3. Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel .....	30
4.1.4.4. Comité International de la Croix-Rouge .....	31
4.1.4.5. Organisations non-gouvernementales.....	31
4.1.4.6. Autres partenaires techniques et financiers .....	33
4.1.5. Financement.....	33

4.1.5.1.	Financement dédié à la RRC/ GRC.....	33
4.1.5.2.	Financement au niveau sectoriel .....	34
4.1.6.	Recommandations pour le renforcement des capacités .....	35
4.2.	Priorité 2 du Cadre d'Action de Hyōgo : Identification des risques de catastrophe ...	37
4.2.1.	Capacités existants pour l'observation, le traitement, la production, la gestion et la diffusion des données et produits météorologiques, hydrologiques et climatiques.....	37
4.2.2.	Capacités existantes pour l'identification des risques .....	38
4.2.3.	Capacités existantes pour la gestion de l'information et l'alerte précoce .....	39
4.2.4.	Défis et lacunes identifiées .....	40
4.2.5.	Recommandations pour le renforcement des capacités .....	41
4.3.	Priorité 3 du Cadre d'Action de Hyōgo : Connaissances, innovations et éducation ...	43
4.3.1.	Système éducatif formel .....	43
4.3.2.	Enseignement supérieur .....	44
4.3.3.	Recherche.....	44
4.3.4.	Formation professionnelle .....	45
4.3.5.	Sensibilisation du public.....	45
4.3.6.	Recommandations pour le renforcement des capacités .....	46
4.4.	Priorité 4 du Cadre d'Action de Hyōgo : Réduire les facteurs de risque.....	50
4.4.1.	Développement et réduction de la pauvreté.....	50
4.4.2.	La gestion de l'environnement et le changement climatique .....	50
4.4.3.	La gestion des ressources en eaux et des terres.....	51
4.4.4.	Agriculture et sécurité alimentaire .....	53
4.4.5.	Nutrition .....	54
4.4.6.	Santé publique .....	55
4.4.7.	Dimension genre .....	56
4.4.8.	Protection sociale et réfugiés.....	56
4.4.9.	Recommandations pour le renforcement des capacités .....	58
4.5.	Priorité 5 du Cadre d'Action de Hyōgo : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes.....	61
4.5.1.	Appropriation : Cadre législatif et stratégique.....	61
4.5.1.1.	Cadre législatif propre à la préparation et la réponse aux urgences .....	61
4.5.1.2.	La Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.....	61
4.5.2.	Cadre institutionnel.....	62

4.5.2.1.	Cadre institutionnel pour la préparation et la réponse aux urgences et mécanisme de coordination intersectoriel .....	62
4.5.2.2.	Coordination au niveau régional et local .....	65
4.5.2.3.	Système de planification .....	66
4.5.2.4.	Plan de contingence .....	67
4.5.2.5.	Préparation au relèvement .....	67
4.5.3.	Capacités de réponse aux urgences : Compétences (ressources humaines, spécialistes, information) .....	68
4.5.3.1.	Formations .....	68
4.5.3.2.	Mécanismes d’alerte précoce .....	69
4.5.3.3.	Gestion de l’information .....	70
4.5.3.4.	Information publique et éducation .....	70
4.5.4.	Ressources opérationnelles (matériel et équipement).....	71
4.5.4.1.	Canaux et outils de communication.....	71
4.5.4.2.	Assistance humanitaire .....	71
4.5.4.3.	Logistique .....	72
4.5.4.4.	Allocation des ressources/ Financement .....	72
4.5.5.	Recommandations pour la Priorité 5 du CAH .....	73

## Liste des acronymes

**ZiE** : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnemental  
**ACF** : Action Contre la Faim  
**ACGRC** : Actions des Communicateurs pour la Gestion des Risques de Catastrophes  
**ACMAD**: African Centre of Meteorological Application for Development  
**AFD** : Agence Française de Développement  
**AGETER** : l'Agence d'exécution des Travaux Eaux et Equipements Rural  
**AGR** : Activités Génératrices de Revenus  
**AMESD**: African Monitoring of Environment for Sustainable Development  
**APIPAC** : Association des professionnels de l'irrigation et des Activités Connexes  
**ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes  
**AUE** : Associations d'Usagers de l'Eau  
**BAD** : Banque Africaine de Développement  
**BNS** : Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers  
**BSPM** : Bataillon des Sapeurs-Pompiers Militaires  
**BUNASOL** : Bureau National des Sols  
**CADRI** : Initiative pour la Réduction des Risques de Catastrophes (Capacity for Disaster Reduction Initiative)  
**CAH** : Cadre d'Action de Hyōgo  
**CCA** : Adaptation au Changement Climatique  
**CCFC**: Christian Children's Fund of Canada  
**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**CHR** : Centre Hospitalier Régional  
**CHU** : Centre Hospitalier Universitaire  
**CICR** : Comité International de la Croix-Rouge  
**CILSS** Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel  
**CISE** : Cellules d'Information et de Surveillance Epidémiologique  
**CMA** : Centre Médical avec Antenne chirurgicale  
**CNCN** : Conseil National de Concertation en Nutrition  
**CNE** : Conseil National de l'Education  
**CNE** : Conseil National de l'Enfant  
**CN-EAU** : Conseil National de l'Eau  
**CNGE** : Comité National de Gestion des Epidémiques  
**CNHP** : Conseil National de l'Hygiène Publique  
**CNID-B** : Comité National d'Irrigation et du Drainage du Burkina,  
**CNPS** : Conseil National de Protection sociale  
**CNSA** : Conseil National de Sécurité Alimentaire  
**CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale  
**CNUC** : Conseil National de l'Urbanisme et de la Construction  
**CODESUR** : Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation  
**CONAP-GENRE** : Conseil National de la Promotion du Genre  
**CONAREF** : Commission Nationale pour les Réfugiés  
**CONASUR** : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation  
**CONEDD** : Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable  
**COPROSUR** : Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation  
**CRBF** : Croix Rouge du Burkina Faso  
**CREDO**: Christian Relief and Development Organization

**CRS:** Catholic Relief Service  
**CRSPC :** Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière  
**CSLP :** Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté  
**CSPS :** Centre de Santé et de Promotion Sociale  
**CT/CNSA :** Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire  
**CVD :** Comités Villageois de Développement  
**DAF :** Département chargé de l'Administration et des Finances  
**DAHR :** Département chargé de l'Assistance Humanitaire et de la Réhabilitation  
**DAMSSE** Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives  
**DAPF:** Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier  
**DCP :** Département chargé de la Coopération et du Partenariat  
**DEAP :** Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable  
**DEIE :** Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau  
**DEP :** Département chargé des Etudes et de la Planification  
**DFID:** Department for International Development (United Kingdom)  
**DGADI :** Direction Générale des Aménagements Agricoles et du Développement de l'Irrigation  
**DGEAUE :** Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas  
**DGEB :** Direction Générale de l'Education de Base  
**DGESS :** Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles  
**DGFOMR :** Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural  
**DGM :** Direction Générale de la Météorologie  
**DGPC :** Direction Générale de la Protection Civile  
**DGPEDD :** Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable  
**DGPER :** Direction Générale de la Promotion de l'Environnement Rurale  
**DGPV :** Direction Générale des Productions Végétales  
**DGRE :** Direction Générale des Ressources en Eau  
**DLVE :** Direction de Lutte contre les Violences Faites aux Enfants  
**DPC :** Département chargé de la Prévention des Catastrophes  
**DPS :** Document Stratégique Pays  
**DRASA :** Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire  
**DRERH :** Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Halieutiques  
**E.I.E :** Etude d'Impact sur l'Environnement  
**ECHO :** European Commission Humanitarian Aid Office (service de l'UE chargé de l'aide humanitaire et de la protection civile)  
**ECRBE :** Evaluation Conjointe Rapide des Besoins d'Education  
**ENASAP :** Ecole Nationale de Sapeurs-Pompiers  
**EPVC :** Etude Participative des Vulnérabilité et des Capacités des Communautés  
**FAARF :** Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes  
**FAO :** Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
**FASA :** Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire  
**FEWS-NET:** Famine Early Warning Systems Network  
**FPMA :** Fonds pour les Pays les Moins Avancés  
**GTP :** Groupe de Travail Pluridisciplinaire  
**GTPE :** Groupe de Travail pour la Protection de l'Enfant  
**IDH :** Indice de Développement Humain  
**IEDA:** International Emergency and Development Agency  
**INSD:** Institut National de la Statistique et de la Démographie  
**INSS :** Institut National des Sciences de Société

**ISEPC** : Institut Supérieure d'Etudes de Protection Civile  
**LONAB** : Loterie Nationale du Burkina  
**MASSN** : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale  
**MENA** : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation  
**MERH** : Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques  
**MESS** : Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur  
**MJEFP** : Ministère de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle  
**MSG**: Meteostat Second Generation  
**N.I.E** : Notice d'Impact sur l'Environnement  
**OCHA** : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**ONEA** : Office National de l'Eau et de l'Assainissement  
**ONG**: Organisation Non Gouvernementale  
**ONU-HABITAT** : Centre des Nations Unies pour les établissements humains  
**ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile  
**PAA** : Programme d'Adaptation en Afrique  
**PAGEDD** : Programme d'Action du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable  
**PAGIRE** : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondial  
**PANA** : Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatique  
**PANE** : Plan d'Action National de l'Environnement  
**PAN-LCD** : Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification  
**PCD** : Plans Communaux de Développement  
**PDSEB** : Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base  
**PN-AEPA** : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement  
**PNDDAI** : Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée  
**PNE** : Politique Nationale de l'Environnement  
**PNIEDD** : Plan National d'Investissement dans l'Environnement et le Développement Durable  
**PNOCSUR** : Plan National d'Organisation et de Coordination du Secours d'Urgence  
**PNRC** : Politique Nationale de Renforcement des Capacités  
**PNSAN** : Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle  
**PNSEDD** : Programme National de Suivi des Ecosystèmes et de la Dynamique de la Désertification  
**PNSR** : Programme National du Secteur Rural  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**PUMA**: Meteorological Transition in Africa Project  
**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitation  
**RRC/GRC** : Réduction/Gestion des Risques de Catastrophe  
**SAAGA** : Programme d'Augmentation des Précipitations par ensemencement des nuages  
**SAP** : Systèmes d'Alerte Précoce  
**SCADD** : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable  
**SCF**: Save the Children Fund  
**SDR** : Stratégie de Développement Rural  
**SE/CNSA** : Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SND** : Service National pour le Développement  
**SNSA** : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire  
**SNU** : Système des Nations Unies.

**SONABHY** : Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures  
**SONAGESS** : Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire **SONATER** : Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural  
**SP/PDSEB** : Secrétariat Permanent du Programme Stratégique de l'Éducation de base  
**SSA** : Services De Santé Des Forces Armées  
**TBS** : Taux Brut de Scolarisation  
**TDH** : Terre des Hommes  
**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication  
**TNS** : Taux Net de Scolarisation  
**UNFPA** : Fonds des Nations Unies pour la Population  
**UNHCR** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
**UNISDR** : Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes des Nations unies

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte

Le Burkina Faso est un pays sahélien sans littoral d'une superficie de 274 000 km<sup>2</sup> et une population estimée à 17,4 millions d'habitants en 2013 avec une croissance démographique de 3,1%. C'est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un Produit intérieur brut par tête de 684 US\$ (Banque Mondiale, 2013), un indice de développement humain (IDH) de 0,388 et une incidence de la pauvreté de 46,7% (INSD, 2009). Environ 80% de la population vit directement ou indirectement de l'agriculture de subsistance au gré des aléas climatiques.

Le pays se voit très régulièrement affecté par différents types de catastrophes dont l'impact croît en force au fil du temps. Ainsi, le plan de contingence national multirisque met en relief cinq (5) types de phénomènes ayant affecté le pays entre 1999 et 2009 : les sécheresses, les inondations, les épidémies de méningite, la grippe aviaire et les mouvements massifs de populations. A titre d'exemple, et pour mieux prendre la mesure de la problématique que représentent les risques et les catastrophes, les inondations de fin août et début septembre 2013 ont affecté plus de 11.000 personnes réparties sur neuf (9) régions et ont causé la mort de deux habitants. Celles de 2009 avaient eu un bilan bien plus important : dans leur rapport du *Post Disaster Needs Assessment* d'avril 2010, le Gouvernement, les Nations Unies et la Banque Mondiale estiment qu'il y a eu 119.356 sinistrés, 46 morts, 63 blessés et un disparu. Onze (11) des treize (13) régions que compte le pays avaient été touchées. Le coût des dommages a été évalué par les mêmes institutions à environ 46 milliards de Francs CFA (102 millions de dollars US) et les besoins pour la reconstruction à 266 milliards de Francs CFA (un peu moins de 120 millions de dollars US).

Situé dans la région du Sahel, le Burkina Faso se voit également touché par d'importantes sécheresses. Ainsi, selon les évaluations menées en 2013 par le Gouvernement et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), environ 2,8 millions de burkinabè ont souffert de la sécheresse de 2012. Corollaire de ce type de risque, l'insécurité alimentaire et la malnutrition affectent une importante partie de la population : 1,7 million de personnes était en insécurité alimentaire en 2013, tandis que 430.000 connaissaient des problèmes de malnutrition aiguë modérée et 100.000, de malnutrition aiguë sévère (CAP 2013).

D'autres secteurs connaissent des problèmes générant des risques aux conséquences graves : la santé (épidémies de méningite et de rougeole, émergence de la dengue), les difficultés d'accès à l'eau potable surtout dans les zones rurales, les pollutions environnementales (développement du secteur minier et utilisation de produits toxiques) et les conflits intercommunautaires causant des déplacements de populations.

Compte tenu de cette grande vulnérabilité du pays face aux risques de catastrophes d'origines naturelle et/ou anthropique, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a initié un certain nombre d'activités en vue réduire ces risques et se préparer aux urgences. En témoigne par exemple, le projet de renforcement des capacités nationales en gestion de catastrophes et relèvement de crises au Burkina Faso entamé en 2009 par le PNUD, ou la feuille de route

conjointe FAO/PAM sur la réduction/gestion des risques de catastrophe (RRC/GRC) pour la période 2012-2015. C'est aussi dans cette dynamique que le Gouvernement a élaboré un plan de contingence national multirisque en 2009 qui est régulièrement mis à jour. En outre, trois régions (Hauts Bassins, Nord et Sahel) ont été progressivement dotées de plans de contingence régionaux depuis 2012.

Malgré ces initiatives, le défi du renforcement de capacités à tous les niveaux (stratégique, technique – matériel, humain et financier), dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation et la réponse aux urgences, reste toujours actuel.

A l'instar de plusieurs pays en développement, le Burkina Faso est partie prenante au Cadre d'Action de Hyōgo (CAH). A ce titre, il participe régulièrement au processus de rapportage sur la mise en œuvre du CAH. De manière générale, la situation de la réduction des risques de catastrophes a connu de nettes améliorations depuis environ une dizaine d'années, en lien avec la récurrence de certaines catastrophes.

Les autorités ont pris des initiatives en vue d'ériger la RRC comme priorité nationale (**Priorité 1**) notamment par la mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat favorisant la participation des communautés et des autorités locales à travers une structuration décentralisée. La création du **Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)** comme plateforme nationale pour la RRC s'inscrit dans cette logique. Certaines questions restent néanmoins entières, comme la coexistence du CONASUR et de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) qui ne facilite pas la mutualisation des moyens pour une plus grande efficacité. A cela s'ajoutent la modicité des financements et la limitation des capacités techniques, matérielles et financières.

Par ailleurs, les différents systèmes d'alerte précoce ou d'information sur des risques spécifiques existant (sécurité alimentaire, santé, etc.) ne sont pas, ou peu, mis en cohérence en vue d'une meilleure exploitation dans le cadre de la mise en évidence, de l'évaluation et de la surveillance des risques de catastrophes au niveau national et local (**Priorité 2**). De même, tous les acteurs ne sont pas encore suffisamment impliqués, ce qui réduit l'accessibilité aux informations sur les facteurs de risque sous-jacent dans certains secteurs clés comme l'environnement. Il n'existe pas non plus de dispositifs de collecte et d'archivage systématique et centralisé de l'information sur les aléas et les vulnérabilités. Un minimum de collaboration transfrontalière existe dans certains domaines comme la santé et la gestion des ressources en eau, et gagnerait à être encouragée et élargi à d'autres secteurs.

Les actions visant l'instauration d'une culture de la sécurité et de la résilience (**Priorité 3**) restent marginales. Les nombreux avantages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), surtout pour la collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives à la RRC, sont méconnus, négligés ou inaccessibles en raison du niveau de technicité et des coûts que cela implique. Les écoles ne sont pas impliquées aux activités de RRC, tout comme les Universités et Instituts de recherche. La récurrence des crises et chocs de ces dernières années a cependant contribué à une prise de conscience de l'importance du renforcement de la résilience communautaire et institutionnelle.

La réduction des facteurs de risque sous-jacents (**Priorité 4**) nécessite le renforcement des politiques et mécanismes pour la RRC à travers le transfert des risques, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. Les deux derniers domaines d'activités reçoivent de plus en plus de ressources et le Gouvernement a consenti d'importants efforts au cours des dernières années pour la réduction des vulnérabilités par la mise en œuvre de politiques, plans et mesures à caractère social. De même, les graves inondations de septembre 2009 ont eu, entre autres, pour conséquence positive, l'amélioration de la prise en compte de la RRC dans la planification et la gestion des établissements humains, les processus de reconstruction et de réhabilitation, etc.

Le Burkina Faso a accompli un bond qualitatif sur le plan de la préparation aux catastrophes (**Priorité 5**). Les dernières années ont été en effet marquées par l'élaboration et la mise à jour régulière du plan de contingence national et, plus récemment, des plans régionaux (régions du Nord et des Hauts Bassins, celui du Sahel étant en cours de finalisation), l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes, assortie d'une loi d'orientation adoptée par l'Assemblée Nationale en Avril 2014 et d'un plan d'action de mise en œuvre, la rédaction d'une politique nationale de protection civile et d'un plan ORSEC, l'organisation d'exercices de simulations, y compris en partenariat avec des pays tiers. Cependant, la création des mécanismes de transfert des risques, qui semblent avoir été sacrifiés au profit de la gestion réactive des catastrophes, bénéficie de ressources (certes limitées) mises à disposition par le Gouvernement.

## **1.2. Justification de l'évaluation**

L'importance que revêt la RRC dans les préoccupations du Gouvernement a été soulignée par le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Burkina Faso lors de la quatrième session de la plateforme mondiale sur la réduction des risques de catastrophes tenue à Genève en mai 2013. Pour répondre à cette préoccupation, la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et des catastrophes a été élaborée pour la période 2013-2017.

Afin d'optimiser les efforts et réaliser les résultats escomptés, le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité l'appui du Système des Nations Unies. C'est dans ce cadre que l'expertise technique de l'initiative inter-agences CADRI (Initiative pour la réduction des risques de catastrophes) a été demandée afin d'accompagner ce travail. Cette initiative a développé une méthodologie et un processus dont les étapes sont détaillées plus loin dans ce document.

L'évaluation des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes est un préalable indispensable à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'action. En se basant sur les cinq (5) priorités du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH), il s'agit avant tout de déterminer quelles sont les forces et les faiblesses au niveau des secteurs clés en matière de RRC et de proposer des actions intégrées visant à renforcer les capacités.

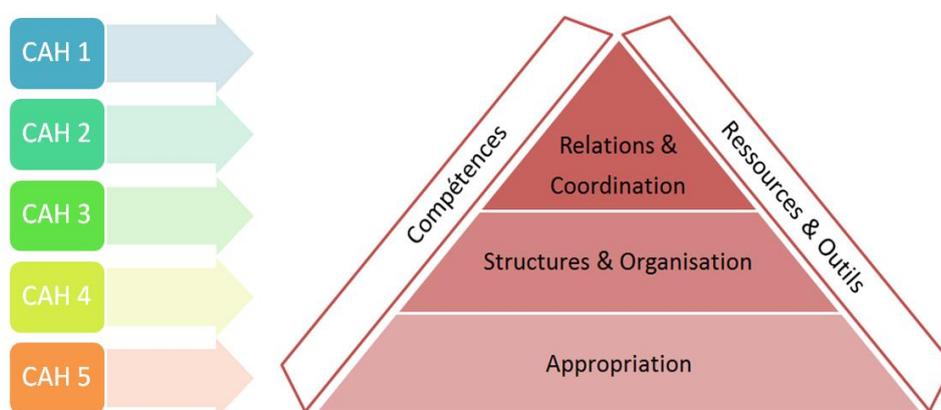
Le but de l'évaluation des capacités organisée à travers une mission inter-agences et multisectorielle du 13 au 24 octobre 2014 a été de :

- Évaluer les capacités de toutes les institutions nationales intervenant directement dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, de la préparation et de la réponse aux urgences.
- Evaluer les capacités des institutions régionales et locales dans les zones identifiées préalablement par le Gouvernement et ses partenaires: Ouagadougou (région du Centre), régions Sahel et de l'Est.
- Formuler des recommandations qui serviront à l'élaboration du Plan d'Action National pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux catastrophes au Burkina Faso.

## 2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle

### 2.1. Méthodologie et processus d'évaluation

La méthodologie qui a été utilisée lors de la mission d'évaluation a consisté à évaluer les capacités nationales en RCC en se basant sur les indicateurs établis pour le Cadre d'Action de Hyōgo (CAH) tout en se focalisant sur les cinq piliers du développement de capacités: (i) l'appropriation, (ii) le cadre organisationnel, (iii) les compétences, (iv) les ressources et outils de travail, (v) les relations avec diverses parties prenantes (les institutions de l'État, la société civile, le secteur privé, les partenaires internationaux, etc.).



*La structure de la méthodologie CADRI pour l'évaluation des capacités en matière de RRC.*

### 2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle

L'évaluation des capacités a été conduite par une équipe multidisciplinaire composée par des représentants des agences des Nations Unies, du Secrétariat Permanent du CONASUR, ainsi que les ONG:

- SP CONASUR, points focaux sectoriels.
- Représentants des agences résidentes du Système des Nations Unies au Burkina Faso: OCHA, UNICEF, PAM, FAO, HCR, PNUD, OMS.
- Représentants provenant des bureaux centraux des agences des Nations Unies: OCHA (Genève) et PNUD (Genève).
- Représentants des ONG : IEDA Relief, Action Contre la Faim, Catholic Relief Service, Croix Rouge Burkinabè.

### 2.3. Collecte et analyse de données

La collecte et l'analyse des données ont été menées à travers plusieurs outils méthodologiques.

**Entretiens semi-structurés sur la base du questionnaire d'évaluation de capacités développé par les agences membres du programme CADRI.** L'évaluation des capacités a été basée sur un questionnaire qui a guidé des entretiens avec **40 institutions** au total au niveau central (gouvernement, agences onusiennes, partenaires techniques et financiers, les ONG et des autres acteurs au niveau national et local). L'évaluation a été menée par un effectif de 35 professionnels divisé en 4 sous équipes à configuration variable en fonction des institutions ou secteurs visités.

**Visites de terrain.** Des entretiens ont été organisés au niveau provincial dans 2 régions : la région Sahel et la région de l'Est. Dans la région du Sahel, **20 institutions** ont été visitées et dans la région de l'Est, **13 institutions** (des autorités provinciales, structures étatiques décentralisées, des ONG, agences des Nations Unies ayant une présence opérationnelle et les membres des bureaux de la Croix Rouge Burkinabè.)

**Analyse de documents.** Les résultats des entretiens avec les autorités et les partenaires internationaux ont été complétés par l'analyse d'une vaste documentation mise à disposition de l'équipe. Cette documentation inclut : législation, stratégies, politiques, plans d'action, codes, documents de programme et de projets, rapports d'activités, etc.

**Elaboration du rapport d'évaluation.** Le dernier volet porte sur l'élaboration du rapport des capacités par l'équipe d'évaluation. Le rapport d'évaluation a été partagé avec tous les acteurs nationaux qui ont participé au processus d'évaluation afin de recueillir des contributions et commentaires. Un atelier national de validation avec tous les intervenants sera organisé pour l'approbation du rapport dont les recommandations serviront de base pour le développement d'un Plan National d'Action pour le renforcement des capacités en RRC.

### 3. Analyse de situation : profil de risque

Le Burkina Faso est un pays à économie essentiellement agricole avec un taux élevé d'analphabétisme, un PIB bas, une faible maîtrise du taux de croissance démographique (3,1% entre 1996 et 2006)<sup>1</sup>. Il est confronté à plusieurs facteurs comme la pauvreté, le chômage et l'exode rural qui limitent la portée des politiques mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le pays est, par ailleurs, affecté par une dégradation des ressources naturelles du fait de l'action de la désertification, des changements climatiques et des pratiques humaines nuisibles à l'environnement. Depuis quelques années, le développement de l'activité minière a fortement contribué à l'accroissement et au maintien du PIB à un niveau élevé.

Les populations continuent de subir les effets des crises que le Burkina Faso a connu au cours des dix dernières années : ce sont des urgences liées aux épidémies (méningite, choléra, etc.) et épizootie (grippe aviaire), les inondations, la sécheresse, les mouvements de population (rapatriement, arrivée et demandeurs d'asile), les conflits inter communautaires (agriculteurs/éleveurs essentiellement), les invasions acridiennes, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Depuis 2012 en effet, le Burkina Faso est confronté à une triple crise humanitaire qui affecte durement les populations. Il s'agit de l'arrivée massive des réfugiés maliens, la crise alimentaire qui affecte plus d'un million de personnes chaque année et la malnutrition aiguë dont sont victimes annuellement plus de 500.000 enfants de moins de 5 ans. Les inondations ne sont pas en reste car chaque année elles affectent plusieurs milliers de personnes dans certaines régions du pays.

S'agissant des réfugiés, depuis le mois de mars 2014, grâce à l'enregistrement biométrique, 32 350 réfugiés sont encore présents dans le pays et qui à l'heure actuelle ne sont pas encouragés à retourner chez eux en raison de l'insécurité qui prévaut toujours au Mali. Ce qui les rend totalement dépendants de l'assistance. La plupart vit toujours dans la région du Sahel durement affectée par la crise alimentaire et nutritionnelle et où les acteurs humanitaires sont exposés aux risques de sécurité en l'occurrence les menaces de prise d'otage.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, l'analyse de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle effectuée au mois de juin 2014 sur la base du Cadre Harmonisé, a permis d'identifier en situation projetée (jusqu' au 30 septembre 2014) vingt (20) provinces sous stress avec une population vulnérable estimée à environ 4.462.758 personnes. Six (6) provinces passeront en situation de crise alimentaire avec une population vulnérable estimée à environ 333.484 personnes pour lesquelles il faudrait mettre en œuvre des mesures d'urgence, protéger les moyens d'existence, prévenir, traiter la malnutrition et réduire la mortalité infantile (Source Plan de Résilience et Soutien aux Ménages Vulnérables du Gouvernement 2014).

Par ailleurs, environ 80% de la population vit directement ou indirectement de l'agriculture de subsistance. Celle-ci est confrontée à la faible pluviométrie et l'aridification progressive du climat surtout dans la partie nord du pays. Les pratiques culturelles inadaptées combinées à la pression démographique conduisent à une dégradation des terres et une baisse de leur

---

<sup>1</sup> INSD, cité dans le Rapport National sur le Développement Humain 2010.

fertilité qui touche déjà plus d'un tiers du pays. Ce phénomène a conduit à une érosion de la capacité du pays à couvrir ses besoins alimentaires par la production nationale; ainsi une régression linéaire des résultats des campagnes agricoles 2002-2003 à 2009-2010 fait apparaître une baisse du taux de couverture de besoins céréaliers par la production nationale de 120% à 110% pour la période. Par ailleurs, au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a régulièrement fait face à des catastrophes naturelles, notamment les inondations et les sécheresses, entraînant des crises humanitaires de plus en plus récurrentes.

Bien que les pronostics sur les résultats de la campagne agricole 2014-2015 sont plutôt optimistes (Mission conjointe Aout 2014), il convient de retenir le scénario relatif à la crise alimentaire dans le plan, car l'expérience a montré que même au cours des années où la production alimentaire est suffisante pour couvrir les besoins nationaux, il existe un nombre important de personnes vulnérables qui ne peuvent y avoir accès financièrement, notamment du fait de la forte prévalence de la pauvreté. La sécheresse de l'année 2011 par exemple a plongé un grand nombre de ménages vulnérables dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui persiste jusqu'en 2014. Cette situation a amené le Gouvernement à élaborer des plans de résilience et de soutien aux populations vulnérables de 2012 à ce jour.

Concernant la malnutrition, des efforts du Gouvernement et de ses partenaires dans le domaine de la nutrition se sont traduits par la baisse des prévalences de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso au cours des dix dernières années. En effet, la prévalence de la malnutrition chronique est passée de 46% en 1998 à 43% en 2003 pour atteindre 31.5% en 2013. S'agissant de la forme aiguë de la malnutrition et de l'insuffisance pondérale, les prévalences ont évolué respectivement de 12.4% à 8.2% et de 38% à 21% entre 2003 et 2013.

Cependant, les prévalences nationales cachent souvent de fortes disparités entre régions et parfois à l'intérieur d'une même région. Selon les données de l'enquête nutritionnelle nationale 2013, la prévalence de la malnutrition aiguë globale au niveau national est de 8.2% dont 1.7% de forme sévère. Dix (10) provinces issues de cinq régions (Sud-Ouest, Nord, Est, sahel, Centre Ouest) présentent des prévalences de Malnutrition Aiguë Globale supérieures à 10%. Des provinces comme le Zondoma dans le Nord, la Bougouriba et le Ioba dans le Sud-Ouest ont des taux de malnutrition aiguë globale de plus de 13%. Il convient de noter que la situation de la malnutrition aiguë au Burkina Faso est très préoccupante même en dehors des périodes de crises humanitaires.

Sur le plan pastoral, l'évaluation conjointe de la situation au mois d'aout fait état d'un taux satisfaisant de remplissage des retenues d'eau. Les craintes sont dissipées quant à la disponibilité de l'eau pour le bétail et pour l'alimentation en eau potable. Par contre, Suite aux difficultés de démarrage de la campagne agropastorale cette année, les superficies destinées aux cultures fourragères ont connu une baisse significative. Aussi, l'insuffisance de développement des pâturages et la faible pratique des opérations de fauche et de conservation du fourrage pourront limiter de façon très significative la constitution des stocks fourragers qui soutiennent l'alimentation des animaux d'embouche, des veaux et des vaches allaitantes. La disponibilité des SPAI est faible sur les marchés et les prix sont élevés (entre 7 500 à 12 000F CFA le sac de 50 kg de tourteaux).

En terme de perspectives, au regard de la faible régénération des pâturages dans certaines régions, la production du fourrage naturel serait inférieure à la normale. Cette situation présente une longue période difficile pour le bétail et le départ précoce en transhumance.

Au plan épidémiologique, la principale menace actuelle semble être l'épidémie de la maladie à virus Ebola qui a affecté des pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir la Guinée Conakry, la Sierra Léone, le Libéria, le Mali, le Sénégal et le Nigéria. Il convient de signaler que ces 3 derniers pays ont pu contenir l'épidémie. En raison du rythme rapide de propagation, du nombre élevé de cas de décès et la longue durée, l'épidémie a été déclarée comme une «urgence de santé publique de portée internationale» par l'OMS. Malheureusement, le constat est que la capacité des pays touchés pour y apporter une riposte appropriée est très limitée. Vu son évolution actuelle dans les pays touchés, le risque que le virus Ebola puisse atteindre les pays voisins non encore affectés n'est pas à écarter. Compte tenu de ce risque croissant pour la sécurité sanitaire mondiale, le SNU est interpellé à apporter l'appui nécessaire aux pays touchés et en coordination avec les autres partenaires pour contenir l'épidémie. C'est dans ce contexte également que le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui des partenaires a anticipé dès le mois d'avril 2014, la prévention de la survenue d'une éventuelle épidémie et sa gestion par l'élaboration et l'adoption d'un «Plan de préparation et de riposte à une éventuelle épidémie de maladie à virus Ebola».

Au plan politique, le changement du régime, suite à la révolte populaire contre la modification de la constitution et à la démission de l'ex Président Blaise Compaoré a entraîné des manifestations violentes qui ont engendré d'importants dégâts matériels et humains. La révolte populaire a aussi entraîné la destruction de biens appartenant à des investisseurs locaux à Ouagadougou et aux partenaires humanitaires. Cette situation pourrait affecter la confiance des investisseurs et avoir des effets pervers sur l'économie du pays ainsi que la situation humanitaire.

Le gouvernement de transition mis en place au mois de novembre 2014, aura la lourde responsabilité de préparer l'organisation des élections présidentielles permettant à un retour à la situation normale dans 12 mois. Dans l'hypothèse où le gouvernement posera des actions impopulaires ou contraires à l'esprit de la charte de la transition, les populations civiles organiseront des manifestations qui pourraient être violentes. Dans une telle confusion, le risque existe qu'une faction de l'armée soutienne ces manifestations pour changer le gouvernement de transition. Cette éventualité laisse présager des lendemains incertains et la possibilité de survenue de troubles socio-politiques accompagnés de violences de toutes sortes qui pourraient porter une atteinte grave à la stabilité du pays et avoir des conséquences dramatiques sur les populations.

Dans un tel contexte et en l'absence d'une préparation efficace à une réponse adéquate, une exacerbation de la crise alimentaire et nutritionnelle et des inondations dévastatrices, ainsi que la survenue d'une épidémie de maladie à virus Ebola pourraient générer une crise humanitaire susceptible d'affecter durablement la vie sociale, économique et politique du pays.

## 4. Résultats d'évaluation

### 4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Hyogo : Cadre institutionnel

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.*

#### 4.1.1. Appropriation : Cadre législatif et stratégique

##### 4.1.1.1. *Cadre propre à la réduction de risques de catastrophes*

Le Burkina Faso dispose d'une loi intitulée « **Loi d'orientation relative à la prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes** » (Loi 012/ 2014) qui prend en compte les éléments de prévention, préparation et gestion des catastrophes. Cependant, le pays ne dispose pas encore d'une loi portant sur la réduction des risques d'une manière intégrée et compréhensive, telle que définie par le Cadre d'Action de Sendai (2015-2030), dont le Burkina Faso est signataire. Ceci pourrait être considéré lors de la relecture de la Loi 12/ 2014 afin de s'assurer que tous les aspects de la réduction des risques de catastrophe - la réduction de risques, la prévention, le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction au mieux - soient intégrés. La loi existante ne comporte non plus des prévisions par rapport au relèvement, réhabilitation et la reconstruction post-catastrophe.

##### 4.1.1.2. *Cadre législatif sectoriel*

On note qu'au Burkina Faso, plusieurs codes, lois et décrets appartenant au cadre législatif ont une incidence sur la problématique de la prévention et la gestion des risques de catastrophes:

- Le **Code de l'environnement** (Loi n° 005/97/ADP du 30/01/1997, révisée à travers la loi 006/2013/AN du 02 avril 2013), édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement qui sont la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations, la mise en œuvre des accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et artificielles. Le code dispose que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (E.I.E) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (N.I.E).
- Le **Code forestier**, adopté par la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 (réactualisé en 2011), fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Des décrets d'application régissent ces sous-secteurs forestiers et font de la gestion durable des ressources forestières, des enjeux stratégiques en matière de préservation du climat, du substrat de production que sont les sols, de la stabilisation des berges des cours

d'eau ainsi que du maintien de la diversité des espèces végétales/animales et des écosystèmes naturels, réservoirs de vitalité génétique.

- La **Loi N°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau** du 08 février 2001 a pour but de préserver et de restaurer la qualité des eaux, de protéger les écosystèmes aquatiques, de faire face aux nécessités de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et aux problèmes posés par les inondations et les sécheresses.
- Le **code minier**, adopté par la loi n°031-2003/AN du 08 mai 2003. Cette loi a pour objet de promouvoir les investissements dans le secteur minier du Burkina. Elle s'applique à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de gîtes de substances minérales ainsi qu'au traitement, au transport et à la transformation des substances minérales à l'exclusion de l'eau et des hydrocarbures liquides et gazeux.
- La **Loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996, modifiée par la loi des finances 2008 portant réorganisation agraire et foncière**. Selon son Article 1, cette loi détermine les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts, de la faune, des pêches, des substances de carrière et de mines, ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers.
- La **Loi n°017-2014/an portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables**. Cette disposition légale vise à (i) éliminer la propagation dans le milieu naturel, des déchets plastiques générés par l'utilisation non rationnelle des emballages et sachets plastiques non biodégradables ; (ii) protéger davantage la santé et l'hygiène publiques ; (iii) préserver la qualité des sols, des eaux et de l'air ; (iv) assainir le cadre de vie des populations ; et (v) promouvoir l'utilisation des emballages et sachets plastiques biodégradables.
- Le **Code de la Santé Publique** (loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994) donne compétence au ministère de la santé pour prendre conjointement avec les ministères en charge de l'environnement et de l'eau les mesures destinées entre autres à prévenir la pollution des eaux potables aux fins de protéger l'environnement et la santé des populations. Le Code met l'accent sur la protection sanitaire de l'environnement, notamment la pollution de l'air et de l'eau (mesures destinées à prévenir la pollution des eaux livrées à la consommation); produits phytosanitaires ; lutte contre toutes formes de déchets ; salubrité des agglomérations.
- La **loi n°022/2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso** met en exergue la responsabilité du producteur de déchets pour en assurer l'élimination. Elle responsabilise également les collectivités locales en matière d'organisation de la gestion de la salubrité publique sur l'étendue de leur territoire. La loi fait obligation de déclaration à l'autorité sanitaire tous les cas de décès de maladie à potentiel épidémique.

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs **conventions et protocoles internationaux** entrant dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes:

- Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de mai 1992, ratifiée le 20 septembre 1993
- Convention sur la diversité biologique, de Juin 1992, ratifiée le 20 septembre 1993
- Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touché par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, de septembre 1994, ratifiée le 29 décembre 1995
- Convention sur les zones humides (Ramsar), de Juillet 1994
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, de Mai 1992, ratifiée le 5 octobre 1998
- Protocole de Kyoto, de 1998, ratifié le 23 novembre 2004
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées de disparition (CITES), Washington 1972, ratifiée le 11 janvier 1990
- Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelle, Alger 1968, ratifiée le 16 juin 1969

## 4.1.2. Politiques, stratégies, plans d'action

### 4.1.2.1. *Stratégie et politique nationale pour la réduction des risques*

Au Burkina Faso, il existe une **Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes** approuvée en 2012 pour une durée de cinq ans (2013-2017), accompagnée d'un Plan d'Action.

La Stratégie comporte 6 axes stratégiques dont un est centré sur « **La réduction des risques et de la vulnérabilité globale du pays aux catastrophes et crises humanitaires** ». Cet axe mentionne que « de façon générale dans les opérations humanitaires au Burkina Faso comme ailleurs, la réduction globale des risques et de la vulnérabilité a été souvent oubliée ou occultée au profit des seules actions de secours, alors qu'elle fait partie intégrante de la définition même de la gestion des risques et des catastrophes ». Cet axe repose sur deux priorités. La première se focalise sur la réduction de la vulnérabilité notamment à travers (i) l'intégration de façon évidente la réduction de la vulnérabilité aux risques et catastrophes dans la SCADD ; (ii) orienter l'aide d'urgence vers le développement ; et (iii) orienter davantage l'aide au développement vers la réduction de la vulnérabilité aux risques et catastrophes. La deuxième priorité est centrée sur (i) l'intégration de la réduction des risques dans les programmes de développement en revisitant les programmes de développement en cours d'exécution en vue d'une prise en compte explicite de la réduction des risques ; et (ii) dresser pour l'ensemble du pays une cartographie des zones à risque environnemental et social élevé (ZARESE) pour servir de base aux futurs projets et programmes de développement.

Cependant, la Stratégie est focalisée d'une manière générale plutôt sur la gestion des catastrophes/ d'urgences et pourra bénéficier d'un renforcement des éléments de réduction des risques. La Stratégie devrait aussi intégrer les dimensions de relèvement, reconstruction et réhabilitation au mieux. Il serait souhaitable donc de procéder à une révision de la Stratégie nationale afin de renforcer les aspects de la RRC d'une manière plus systématique, cohérente et complète, par exemple en suivant les lignes directrices du Cadre d'Action de Sendai (2015-2030). Il est aussi recommandé de développer une Politique nationale pour la RRC fondée sur les mêmes principes.

#### **4.1.2.2. Stratégie et Plan d'Action de Croissance Accélérée pour le Développement Durable**

L'intégration dans la planification du développement de la réduction des risques de catastrophes, tels que les risques d'inondation ou de sécheresse, ainsi que l'adaptation au changement climatique, qui exerce une pression notable sur la variabilité climatique a été souligné comme une priorité par les autorités nationales, au niveau des différents Ministères, au cours de l'évaluation.

Le document clé du gouvernement en ce qui concerne le développement du pays est la **Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015**. Pour la période quinquennale de 2011-2015, la SCADD s'est focalisée sur des interventions visant à: (i) La gouvernance environnementale et le renforcement des capacités; (ii) La prise en compte des liens entre la pauvreté et l'environnement; (iii) L'atténuation de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement; (iv) L'adaptation à la variabilité climatique et aux changements climatiques; (v) La promotion des chaînes de valeurs de l'assainissement et de la gestion des paysages, de la faune et de la flore; (vi) La promotion des sources d'énergies alternatives et de techniques et technologies permettant d'économiser l'énergie; (vii) La promotion de l'éducation à l'environnement et de la responsabilité citoyenne vis-à-vis de l'environnement; et (viii) L'appui à la recherche environnementale.

La Stratégie est accompagnée d'un **Programme d'Action du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable (PAGEDD) 2011-2015**. Bien que La Stratégie prévoie la mise en place de mesures liées aux risques d'inondations au niveau du volet «Changement Climatique», elle ne comporte pas de chapitre relatif aux divers risques de catastrophe auxquels le Burkina fait face.

L'analyse a ainsi mis en évidence le fait que la cadre stratégique de développement au niveau national peut bénéficier d'un renforcement au niveau des provisions par rapport à la gestion et à la réduction de risques. La faible prise en compte de la thématique RRC s'explique par une compréhension et une sensibilisation insuffisante aux concepts de la RRC comme élément important du développement, même si le pays est régulièrement affecté par les sécheresses et inondations.

Il est souhaitable que la révision de la SCADD et du PAGEDD en 2015 prenne en compte la thématique RRC, en y intégrant un chapitre spécifiquement dédié à la réduction des risques de catastrophe (y compris les risques climatiques) dans le cadre du développement national et sectoriel (« *mainstreaming* »)

#### **4.1.2.3. Politiques, Stratégies, Plans d'Action sectoriels**

Au niveau sectoriel, un certain nombre de politiques, stratégies et plans d'actions ont une incidence sur la réduction de la vulnérabilité des populations. On peut notamment citer :

- Le **Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA)** a été adopté en novembre 2007 avec comme secteurs clés d'intervention : l'agriculture, les ressources en eau, les ressources animales et la foresterie/biodiversité. De 2010 à 2014, trois projets de du PANA ont été élaborés et

mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), actuel Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH) en collaboration avec le PNUD. Le principal objectif du PANA étant de prendre des mesures urgentes, il s'est agi de proposer des mesures d'adaptation immédiates ciblées aux populations les plus vulnérables. L'un du projet PANA avec financement du Gouvernement du Japon (quatrième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique, TICAD IV visait à renforcer la capacité des acteurs à tous les niveaux dans la planification stratégique d'ACC. Dans le but d'apporter une réponse multisectorielle d'adaptation aux changements climatiques à moyen et à long terme, le projet PANA JAPON a contribué à financer d'un processus de la formulation du Plan National d'Adaptation depuis 2010. Le PNA a pour objectifs de réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en (i) développant des capacités d'adaptation et de résilience, et en (ii) facilitant l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente, dans des politiques, programmes ou activités nouveaux ou déjà existants.).

- Le gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2003 **la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)** dont l'objectif est de réunir à terme les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabè d'accéder à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et équilibrée et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté. Les objectifs poursuivis par la SNSA sont d'augmenter durablement le niveau et la valeur ajoutée de la production alimentaire nationale ; renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès des populations aux produits ; améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ; renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ; et renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire. A ce jour, la SNSA a été évaluée et une politique nationale de sécurité alimentaire assortie d'un plan d'action est en phase d'élaboration et devra prendre en compte les acquis et les insuffisances vécus dans la mise en œuvre de la SNSA.
- Le **Programme National du Secteur Rural (PNSR) 2011-2015** opérationnalise la SCADD dans le secteur rural ; il est basé sur la **Stratégie de Développement Rural (SDR) 2004-2015**. Son objectif est d'orienter les divers mandats ministériels et la formulation des projets, programmes et opérations de manière à satisfaire les besoins de développement économique, social et culturel des acteurs ruraux du Burkina Faso. Son objectif général est de contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, une forte croissance économique et la réduction de la pauvreté<sup>2</sup>.
- Le Burkina Faso s'est doté d'une **Politique Nationale de l'Environnement (PNE)**, adoptée le 30 mars 2007 et un Programme d'Action Décennal pour le secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie à l'horizon 2015 (PDA/ECV). L'objectif général du PDA/ECV est de réduire la dégradation de l'environnement, améliorer la contribution du secteur de l'environnement à l'économie nationale et au bien-être socio-économique des populations. Il existe un **Plan d'Action National de l'Environnement**

---

<sup>2</sup><http://www.spcpsa.gov.bf/agriculture-burkina-le-pnsr>

(PANE), Avril 1994, ainsi qu'une **Politique Nationale de Renforcement des Capacités (PNRC), 2009-2019**. Il existe aussi une **Politique Forestière Nationale** élaborée en 1998.

- Dans le **secteur environnemental**, un certain nombre de **programmes** ont été mis en place par le gouvernement burkinabé:
  - Plan National d'Investissement dans l'Environnement et le Développement Durable (PNIEDD)
  - Programme national de suivi des écosystèmes et de la dynamique de la désertification (PNSEDD) 2009-2013
  - Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2010-2015
  - Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD) adopté par le gouvernement le 12 Avril 2000 ;
  - Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA)
  - Programme d'Investissement Forestier dont le plan d'investissement a définitivement été adopté à Istanbul le 06 novembre 2012
  - Programme d'appui du secteur forestier, 2012
  - Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres, 2006
  
- Dans le secteur de **l'éducation**, le *Programme de développement stratégique de l'éducation de base (2012-2021)* dans lequel sont pris en compte la question relative à la réduction des risques de catastrophes naturelles et de conflits. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, une étude a été faite en 2012 sur l'analyse et stratégie de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes naturelles au Burkina Faso. D'ailleurs, un plan sectoriel *Education de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires* a été mis en place pour la période 2008-2009. Ce plan s'articulait autour des points suivants (i) les objectifs sectoriels ; (ii) les stratégies opérationnelles et les actions à mener en cas de catastrophes et de crises ; (iii) le suivi et évaluation des activités menées ; (iv) l'évaluation des capacités des acteurs et partenaires de l'éducation ; (v) les activités préparatoires et les activités de réhabilitation/ construction engendrées par les catastrophes et les crises. Le plan sectoriel *Education de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires* a été relu en 2010 en vue de : clarifier les relations/responsabilités entre les différents services techniques de l'Etat et les partenaires humanitaires ; faciliter la coordination des actions et permettre une mise en cohérence des plans sectoriels ; identifier et diminuer les risques les plus probables ; offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence ; Intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement ; réduire les délais d'intervention et le nombre de pertes de vies humaines.

### 4.1.3. Cadre institutionnel

#### 4.1.3.1. *Cadre institutionnel pour la réduction des risques de catastrophe*

Au Burkina Faso il existe un cadre institutionnel bien établi pour la préparation et la réponse aux urgences qui repose essentiellement sur le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) placé au niveau du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Le CONASUR est la structure nationale chargée de l'exécution de la politique gouvernementale en matière de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. Le CONASUR comporte un département chargé de la « prévention des catastrophes ».

Cependant, le CONASUR ne s'occupe pas véritablement des questions relatives à la réduction des risques et de l'intégration de la RRC dans la planification au développement. Ceci indique le besoin de renforcer ou de créer une structure en charge de la réduction des risques en tant que thématique transversale qui relève de la planification pour le développement, y compris au niveau sectoriel. Cette structure doit être dotée des capacités techniques et humaines afin de pouvoir coordonner l'intégration des risques dans la planification nationale (par exemple, au niveau de la SCADD – voir section 4.1.2.) et pour l'intégration de la réduction des risques au niveau de la planification sectorielle. Cette structure – ou un département distinct – doit aussi s'occuper des questions relatives à la planification du relèvement post-catastrophe avant que les catastrophes ne surviennent.

Au Burkina Faso, c'est le Secrétariat Permanent du CONASUR qui fait office de plateforme pour la réduction des risques de catastrophe. Le SP CONASUR est aussi chargé de l'élaboration du rapport biennuel de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes sur la mise en œuvre du Cadre Action de Hyōgo (2007-2009; 2009-2011; 2011-2013). Cependant, l'analyse de ces Rapports révèle qu'il y a un besoin de renforcer la compréhension de la réduction des risques afin de distinguer entre les activités de réduction et gestion de *risques*, et les activités de gestion de *catastrophes* (risques qui se sont matérialisées).

#### 4.1.3.2. *Cadre institutionnel sectoriel et mécanismes de coordination intersectoriels*

Au Burkina Faso, il existe suivant les secteurs, différents mécanismes de coordination intersectoriels :

- Conseil de Sécurité alimentaire (CNSA)
- Conseil de Protection sociale (CNPS)
- Conseil National de Concertation en Nutrition (CNCN)
- Comité National de Gestion des épidémies (CNGE)
- Conseil National pour l'Environnement et le développement durable (CONEDD)
- Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF)
- Conseil National de l'Education (CNE)
- Conseil National de l'Eau (CN Eau)
- Conseil National de l'Urbanisme et de la construction (CNUC)
- Conseil National de l'Hygiène publique (CNHP)
- Conseil National de la Promotion du genre (CONAP-Genre)

Dans le domaine de l'observation, traitement, production, gestion et diffusion des données et produits météorologiques, hydrologiques et climatiques, la **Direction Générale de la Météorologie (DGM)**, érigée et placée sous l'autorité du Ministère des Transports en 2011, est chargée de la gestion du réseau d'observation météorologique, de la collecte, le traitement et l'archivage des données climatologiques et météorologiques et de l'élaboration et de la diffusion des produits météorologiques, agro météorologiques et climatologiques. La DGM est en charge de la liaison avec l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) et de la conduite des activités scientifiques entrant dans le cadre du Programme d'augmentation des précipitations par ensemencement des nuages (SAAGA) depuis 1998. La DGM comprend trois directions :

- Direction de la climatologie et du réseau météorologique
- Direction des applications et de la prévision des risques météorologiques
- Direction des infrastructures et des équipements

Le cadre institutionnel dans le **secteur de l'agriculture** est composé :

- Du Ministère de l'agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaires à travers la Direction générale des ressources en eau (DGRE) ; la Direction générale des aménagements agricoles et du développement de l'irrigation (DGADI) ; la Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFORMR); le Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SE/CNSA); le Bureau national des sols (BUNASOL); la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipment Rural (SONATER); et l'Agence d'exécution des travaux eaux et équipements rural (AGETER)
- La Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE) ; de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) et des agences de l'eau
- Du Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques qui contrôle la pollution des eaux notamment avec la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable (DGPEDD)
- Du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation à travers la Direction générale de l'aménagement du territoire. Dans le domaine de la **sécurité alimentaire**, le gouvernement, en vue de permettre une mise en œuvre coordonnée et efficace de la SNSA, a mis en place un cadre de concertation appelé **Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)** conformément au «cadre général de coopération Etat/Partenaires en matière de sécurité alimentaire » adopté en décembre 2003 et relu en 2014. Dans la mise en œuvre de ses missions, le CNSA s'appuie sur des structures spécialisées, à savoir : la Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) ; la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) et le SP/CONASUR.

Le cadre institutionnel dans le domaine de **l'environnement** est composé des différentes structures:

- Le Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques (MERH) à travers
- Le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) à travers son Secrétariat Permanent (SP/CONEDD) est chargé de la mise en œuvre des AME.
- Les 13 Directions Régionales de l'Environnement et des ressources halieutiques (DRERH) sont sous l'autorité du Secrétariat Général du ministère(MERH). Leur rôle est d'assurer une gestion efficace des services du MERH au niveau régional. Elles sont chargées de la coordination et du suivi des activités environnementales des Directions Provinciales.

- Les Directions Provinciales de l'Environnement et des ressources halieutiques (DPERH) – 45 au total - constituent les structures décentralisées au niveau provincial (comprenant plusieurs communes). Les DPERH sont chargées de l'application de mesures découlant des politiques du département en vue de mettre en œuvre ces mesures sur le terrain selon les spécificités locales.
- Au niveau local, les directions régionales et provinciales des ministères, les services départementaux, les collectivités locales et la société civile participent également à la mise en œuvre des prévisions des politiques nationales sectorielles. Les collectivités locales disposent de pouvoirs étendus à la gestion de l'environnement et à la maîtrise d'ouvrage des infrastructures hydrauliques de leurs communes. La société civile dont les acteurs sont organisés en associations professionnelles ou organisations non gouvernementales, sont souvent des maîtres d'œuvre délégués ; par exemple, le Comité national d'irrigation et du drainage du Burkina (CNID-B), l'Association des professionnels de l'irrigation et des activités connexes (APIPAC), les Associations d'usagers de l'eau (AUE), etc.

Le cadre institutionnel dans le **domaine de la santé** comporte les différentes structures suivantes. Au plan administratif, le système de santé est structuré en trois niveaux :

- le niveau central composé des structures centrales organisées autour du cabinet du Ministre et du Secrétariat général ;
- le niveau intermédiaire qui comprend 13 directions régionales de la santé ;
- le niveau périphérique qui est constitué des districts sanitaires qui sont les entités opérationnelles et les plus déconcentrées du système national de santé. En 2013 on dénombre 70 districts sanitaires dont 63 fonctionnels ; chaque district sanitaire comporte des Centres de santé et de promotion sociale dont la gérance a été transférée aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

Au plan opérationnel de l'offre de soins, les structures publiques de soins sont organisées en trois niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires. Le premier niveau correspond au district sanitaire qui comprend deux échelons :

- le premier échelon est le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) qui offre le paquet minimum d'activités. Au 30 juin 2013 on en dénombre 1501 et le rayon moyen d'action théorique est estimé à 7,1 km au cours de la même période.
- le deuxième échelon est le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) qui complète le paquet minimum fourni par le CSPS. Il est le centre de référence des formations sanitaires du district. En 2013, on compte 44 CMA fonctionnels.

Le deuxième niveau est représenté par le Centre hospitalier régional (CHR). Il sert de référence au CMA. A ce jour, le pays compte 9 CHR. Le troisième niveau, le plus élevé, regroupant 4 Centres hospitaliers universitaires (CHU) offre des soins spécialisés. Les CHU assurent aussi des missions de formation et de recherche en santé.

A côté des structures sanitaires du Ministère de la santé, il existe d'autres structures publiques de santé telles que les services de santé des forces armées (SSA), les services de santé de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) qui relèvent respectivement du Ministère chargé de la défense et de celui chargé de la sécurité sociale. En plus des structures publiques, le Burkina Faso compte des structures privées concentrées dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Au 30 juin 2013, on en dénombre 1150 qui sont classées aux trois niveaux de l'offre de soins (dispensaire, clinique et polyclinique).

Le cadre institutionnel dans le **secteur de l'éducation** se repose sur :

- Le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation à travers la Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives (DAMSSE) assure le rôle de chef de file pour l'éducation en situation d'urgence. Pour la mise en œuvre des activités d'éducation en situation d'urgence, celle-ci fait appel à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS), la Direction générale de l'Institut des réformes de l'éducation formelle, la Direction de l'Administration et des Finances à travers le service du patrimoine, la Direction générale de l'Éducation de Base (DGEB), le Secrétariat Permanent du programme stratégique de l'éducation de base (SP/PDSEB) au niveau central.
- Pour ce qui est de ce secteur au niveau déconcentré, il y a les directions régionales, provinciales et les circonscriptions d'éducation de base qui mettent en œuvre les orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de catastrophes et conflits édictés par le PDSEB. Celles travaillent en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

#### **4.1.4. Partenaires techniques et financiers**

##### *4.1.4.1. Système des Nations Unies*

Au niveau du **Système des Nations Unies**, le bureau du Coordonnateur Résident dispose d'un point focal pour les questions de réduction des risques, ainsi que de la présence des diverses agences opérationnelles : FAO, OMS, ONU-HABITAT PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF.

Une équipe du **Bureau des Nations Unies chargée de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)** est en charge du soutien technique dans le domaine de la préparation et la réponse aux catastrophes. Au moment de l'évaluation, OCHA était représenté à Ouagadougou, ainsi qu'au niveau de la Région du Sahel à travers son sous bureau qui a fermé en décembre 2014.

Le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** dispose d'un certain nombre de projets dans le domaine de la RRC, de l'environnement et du changement climatique :

- Le projet « **Renforcement des capacités nationales de résilience au Burkina Faso** » (2015-2016 ; 1,312,000 USD) en cours de démarrage. Le projet vise le renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation et de coordination des structures nationales en matière de résilience ; le renforcement des capacités des structures opérationnelles en matière de RRC/ GRC et de relèvement post-catastrophe au niveau central, et des Régions du Nord et du Sahel ; et le renforcement des capacités locales pour le relèvement socioéconomique dans les Régions du Nord et du Sahel. Le partenaire d'exécution du projet est le MASSN et les partenaires de la mise en œuvre sont le CONASUR, les services techniques déconcentrés dans les Régions du Nord et du Sahel, les agences ONU, la CRB et les ONG actifs dans les deux Régions. Une composante « Appui à la mise en œuvre du plan de prévention et de riposte à une éventuelle épidémie de la maladie à virus Ebola au Burkina Faso » a été intégré à ce projet en 2015 sur la base d'une Lettre d'accord entre le PNUD et le Ministère de la Santé.
- Le projet « **Renforcement des capacités nationales de gestion de catastrophes et relèvement au Burkina Faso** » (2006-2010 ; 1,857,000 USD). Le projet a permis

d'obtenir des résultats comme la Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, la loi d'orientation 012/2014, le plan d'action quinquennal, les plans de contingence régionaux (Hauts-Bassins et Nord), le renforcement des capacités techniques (formations), matérielles et logistiques (ordinateurs, mobilier et équipement de bureau, etc.) du SP/CONASUR et des différents démembrements du CONASUR dans les régions des Hauts Bassins et du Nord, la mise en place d'un réseau de journalistes sur la prévention et la gestion des catastrophes. Le projet a également permis d'appuyer l'organisation d'ateliers annuels d'information des maires du Burkina sur les risques d'inondations. Les autres projets et initiatives en cours (y compris par d'autres agences ou institutions) se fondent sur les acquis de ce projet qui a joué un rôle pionnier et catalyseur.

- Le programme régional « **Consolidation de la Paix et de la Gouvernance dans le Sahel** » (TICAD Phase 2) qui a permis de poursuivre le renforcement du CONASUR sur les plans technique et matériel, et contribué à renforcer le leadership de la plateforme sur le plan national et régional par la participation et l'accueil de manifestations en lien avec la RRC, l'élaboration d'un plan de contingence régional pour la région du Sahel.
- Deux **initiatives conjointes UNISDR – PNUD/ Bureau Régional Dakar sur l'adaptation aux changements climatique et la RRC** : (i) « Programme de renforcement des capacités sur la mise en place de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes » avec pour objectif d'appuyer une estimation probabiliste des risques futurs et soutenir les Etats à intégrer l'adaptation au changement climatique (CCA) et la RRC dans le système de planification du développement national et local ; et (ii) « Building capacities for increased public investment in integrated climate change adaptation and disaster risk reduction : 2013 – 2015 ».
- Le **projet régional d' « Adaptation aux changements climatiques et de sécurité alimentaire en Afrique »**, mené par le PNUD : Financé par le gouvernement du Japon pour la période 2013-2015 (661 000 USD alloué au Burkina Faso) ce projet régional s'inscrit dans le cadre de la TICAD V (cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique). Il est prévu qu'il renforce la capacité des pays africains à s'adapter aux impacts actuels et futurs de la variabilité et des changements climatiques qui affectent la sécurité alimentaire ainsi que d'autres priorités de développement, en renforçant la gestion des risques climatiques et en poursuivant des voies de développement résilientes aux changements climatiques. Il complète plusieurs initiatives nationales ainsi que d'autres initiatives régionales, en particulier celles menées par le PNUD. Le Burkina Faso est l'un des pays bénéficiaires.
- Le projet portant sur la « **Génération d'avantages pour l'environnement mondial à travers de meilleurs systèmes de planification et de prise de décisions au niveau local au Burkina Faso** » (2014-2017 ; 1.195.000 USD). Le projet comporte deux composantes. La Composante 1 porte sur des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement, à savoir la mise en place d'un système durable, de collecte, d'analyse, de stockage et de mise à disposition des données et d'informations fiables liées aux trois Conventions de Rio, y compris la mise en place d'un Observatoire de l'Environnement comme unique porte d'entrée pour toutes les données et informations sur les questions environnementales au Burkina Faso. La Composante 2 porte sur l'intégration de l'environnement mondial dans la planification locale du développement durable à travers, entre autres, le développement d'un guide de planification du développement durable décentralisé est actualisé, la mise en place d'un réseau d'experts, l'application pratique du Guide en appui à l'élaboration des plans locaux de développement (dans au moins 20 communes et 3 régions).

- Le projet portant sur le « **Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques** » (2013-2017, 3,6 millions USD). Avec un financement du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA), le projet servira à améliorer le suivi météorologique, climatique et environnemental et renforcer/ développer des systèmes nationaux pour collecter et rassembler les alertes prévues à partir des besoins des utilisateurs et pour diffuser efficacement les alertes et autres informations et données pertinentes pour soutenir les processus décisionnels (voir détails dans la section 4.1.2).
- Le projet « **Réduction de la vulnérabilité et conservation de moyens d'existences autour de deux sites écologiques (Boucles du Mouhoun et de mare d'Oursi) du Burkina Faso pour faire face aux changements climatiques** » (2015-2020, 7 millions USD du FEM/PMA et 155 000 USD du PNUD). L'objectif global du Projet « Réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et les zones humides du bassin de la Mare d'Oursi », Projet EBA, est de réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels causés par les changements climatiques et de renforcer leur résilience à travers des activités d'adaptation basées sur la gestion durable des écosystèmes naturels du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et du bassin de la Mare d'Oursi.

Le **Programme Alimentaire Mondial (PAM)** intègre la thématique de la réduction des risques et la préparation aux urgences notamment à travers ses programmes centrés sur la sécurité alimentaire, les systèmes d'alerte précoce et la nutrition (le PAM couvre aussi les thématiques VIH/ SIDA et la chaîne des valeurs). Au regard des directives 2014-2017, le PAM s'est engagé à contribuer au renforcement des capacités nationales à travers un appui à la plateforme nationale (CONASUR).

Le PAM a élaboré dans le cadre de son programme pays des indicateurs liés à la préparation aux urgences : *Emergency Preparedness Capacity Index*, qui analyse les capacités et identifie les actions de renforcement, et le *National Disaster Index*. Dans le cadre de l'appui technique et matériel au fonctionnement du Système d'Alerte Précoce au Burkina Faso, le PAM a contribué à la dotation de 70 Smartphones pour collecte et diffusion des données), dotation de 70 Smartphones à SONASGESS (SIM Céréales) et en tant que membre du PNOCSUR et d'un groupe de travail, le PAM soutient l'élaboration de la liste des personnes vulnérables.

Sur la thématique de la nutrition, le PAM travaille avec les Médecins Chefs de District, les Directions Régionales de la Santé, etc. pour l'assistance aux mères d'enfants souffrant de malnutrition aigüe modérée, tandis que la prise en charge médicale est appuyée par l'OMS et l'UNICEF.

**L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)** au Burkina Faso, est partenaire régulier du « Système d'Alerte Précoce » du MARHASA notamment par sa participation régulière à toutes les missions conjointes de suivi des campagnes agricoles et des marchés et aux réunions pour le Cadre Harmonisé. La FAO est membre statutaire, et depuis 2014 coprésident (au nom des PTFs), du Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CT/CNSA) en charge de l'organisation des plans annuels de réponses aux crises, de la gestion des stocks céréaliers par la SONAGESS.

La FAO Burkina Faso offre une assistance technique et méthodologique aux Ministères chargés du Développement Rural, et à divers partenaires ; met en œuvre des projets d'appui au développement rural (appui au petit élevage, santé animale, à la production maraîchère, à la filière semencière et la mise en place des intrants, la pisciculture, entre autres) ; donne un appui aux programmes de réponse aux urgences et de réhabilitation suite aux crises, comme par exemple des distributions d'intrants agricoles aux victimes des inondations, sécheresses ou déplacements (semences, engrais, produits phytosanitaires, animaux reproducteurs), de l'appui aux réfugiés, appui aux constructions d'infrastructure de stockage et d'accès à l'eau en milieu rural (aménagement de bas-fonds, boullis, puits maraîchers, forages). Par ailleurs la FAO Burkina Faso a mis en œuvre plusieurs projets de formation et de renforcement des pratiques de gestion des risques et catastrophes au niveau communautaire et au niveau des services déconcentrés concernés, notamment un en collaboration avec le PAM.

Le **Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)** intervient au Burkina Faso à travers des programmes englobant les domaines de la santé, la nutrition, l'éducation et la protection. Son plan stratégique est axé sur les politiques sociales, la santé maternelle et infantile et la communication pour le développement. Sur le plan programmatique et de la planification, la préparation aux urgences est systématiquement intégrée aux plans stratégiques quinquennaux et les plans d'action annuels. Cela implique pour l'agence, le renforcement des capacités (staff et partenaires), le pré positionnement de matériel et produits d'assistance prenant en compte les secteurs WASH, Protection et NFI, Education et Santé (pour 20 000 personnes), et la mise en place et d'un fonds d'urgence dont l'approvisionnement est garanti jusqu'à la fin de l'année. Le bureau de l'UNICEF au Burkina Faso a formé en 2014 l'ensemble du staff critique en préparation et riposte aux urgences et à élaborer un cadre de préparation et de réponse aux urgences qui sert désormais de référence pour les plans de contingences multirisques.

#### *4.1.4.2. Croix Rouge du Burkina Faso*

La Croix Rouge du Burkina Faso (CRBF) a inscrit un axe dédié à la réduction des risques et la préparation aux urgences dans son Plan stratégique 2012-2015. La CRBF possède aussi des procédures et des mécanismes importants pour la réponse aux catastrophes. Elle dispose également d'équipes nationales, régionales, provinciales et communautaires pour la réponse aux catastrophes. La CRBF est membre statutaire du CONASUR et participe au dispositif de coordination humanitaire mis en place par OCHA. La CRBF participe également au mécanisme de coordination mise en place dans le cadre des Plans ORSEC. La CRBF a une présence dans toutes les 45 provinces du pays avec des volontaires. La CRBF dispose d'un plan d'urgence pouvant être mis en cohérence avec le plan national. Des activités de sensibilisation et de formation sont en cours, de même que la mobilisation des ressources à travers l'élaboration d'un projet.

#### *4.1.4.3. Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel*

Le **Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS)** en tant qu'institution sous régionale intergouvernementale est constituée de 13 Etats dont le siège se trouve à Ouagadougou. Son mandat se situe dans la recherche de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la désertification. Le CILSS promue le principe de la modernisation de l'agriculture et de l'élevage afin de créer de la richesse et de l'emploi, tout

en prenant en compte les effets du changement climatique. Le CILSS vient en appui à la pérennité et à la durabilité des actions en particulier en matière de gestion des ressources.

Le CILSS a la volonté d'être coordonnateur dans la sous-région et mène des projets notamment avec la Banque mondiale (5 projets) ; sur pastoralisme et programme irrigation qui couvre 6 Etats dont le Burkina Faso ; sur la composante population et développement avec l'Institut du Sahel membre du CILSS ; avec AGRHYMET pour la formation, l'information et la recherche ; un programme sur la résilience avec la BAD ; un Programme Régional d'Appui pour les marchés et l'irrigation ; le projet « Bringing Resilience Initiative Communication Knowledge and Transferts » qui est une composante du Projet de la Grande Muraille Verte.

Un Cadre harmonisé d'analyse et d'identification des populations à risque d'insécurité alimentaire est en cours d'élaboration par le CILSS. Cela permettra de trouver les causes de l'insécurité alimentaire et faciliter la réponse. L'action du CILSS est d'abord régionale (actions collectives) mais, il y a des projets qui touchent plus directement le Burkina Faso dont le PRECA-SAHEL par exemple, en cours d'élaboration avec la Banque Mondiale (37,5 million USD). Ce programme concerne aussi le Mali et le Niger.

Le CILSS fait face à certaines difficultés dont l'accès aux données hydro météorologiques même si la Charte d'accès est en cours d'amélioration ; faiblesse en terme d'alerte précoce surtout dans la remontée des données en temps réel ; le suivi des effets/ impact d'alerte est encore trop faible ; le CILSS a 40 ans d'expérience mais, cela signifie aussi que le dispositif est vieillissant (notamment en ce qui concerne les stations synoptiques) ; la production de l'information coûte chère et ne peut être gérée uniquement à coût de projet.

#### *4.1.4.4. Comité International de la Croix-Rouge*

Le **Comité International de la Croix-Rouge (CICR)** est présent au Burkina depuis 2006 et est en relation très étroite avec la **Croix Rouge burkinabè**. Le CICR intervient particulièrement au Nord du pays et notamment dans l'Oudalan, région isolée avec très peu d'intervenants humanitaires présents pour la vaccination du bétail (200.000 têtes en 2013 dont 40.000 bovins et 160.000 petits ruminants et moins de 300.000 têtes en 2014 mais processus en cours) ; la réhabilitation des puits pastoraux pour les populations hôtes et les réfugiés ; le soutien ponctuel aux populations pendant la période de soudure au Mali et au Burkina Faso (activité abandonnée après l'arrivée des humanitaires pour éviter les duplications), à Tama dans le N'Gourma par l'assistance alimentaire et non alimentaire (savon, serviettes, tentes) sur la base d'une évaluation préalable par un consultant du CICR/Siège suite à une tension entre populations hôtes et réfugiés ayant entraîné des mouvements de populations.

#### *4.1.4.5. Organisations non-gouvernementales*

**Action Contre la Faim (ACF)** a un cadre institutionnel et partenarial qui fonctionne plutôt bien au Burkina et dispose dans le domaine de la gestion/réduction des risques de désastre d'une bonne capacité dans les domaines :

- Du diagnostic participatif et de la recherche de solutions adaptées (EPVC : Etudes Participatives des Vulnérabilités et des Capacités des Communautés) ;
- Du ciblage des vulnérabilités : économiques (critères HEA), géographiques (exposition, cartographie des risques), et nutritionnelles (FEA et enfants de moins de 5 ans, avec un focus sur la fenêtre des 1000 jours) ;

- D'une analyse constante de la situation alimentaire et nutritionnelle, incluant le suivi mensuel du niveau des prix qui permet de se faire une idée de ce qu'est une année/un mois normal(e). Notons que le gouvernement dispose aussi d'un mécanisme de suivi et de petits projets de recherche.
- De la maîtrise de la méthodologie « listening posts », système de suivi novateur de la situation alimentaire et nutritionnelle au sein de ménage sentinelles, permettant une connaissance affinée des facteurs saisonniers de la sous-nutrition dans des contextes donnés (ZME) et la possibilité de tirer des alertes précoces à partir de l'évolution des tendances mensuelles dans les zones suivies ;
- De mécanismes d'intégration de la gestion/réduction des risques de désastre tout au long des étapes du cycle de risques (approches LRRD et LDRR reconnues).

ACF bénéficie d'un appui financier d'ECHO, DFID, l'AFD notamment, en matière de Gestion/réduction des risques. ACF développe aussi plusieurs projets de résilience en partenariat avec Oxfam et Christian Aid, fortement mobilisés dans le pays sur la thématique. Malgré cela, il faut noter une présence massive d'ONG et de cadres de concertation mais peu de partage. ACF appui deux programmes de formation dont un Master en WASH humanitaire avec ZIE et un Master en nutrition – BioForce, qui est en attente de fonds.

**Save the Children (SCF)** dispose de 2 antennes dont une à Kaya et une autre à Bobo Dioulasso en plus du siège à Ouagadougou. SCF mène des activités liées à la RRC au Burkina dans le secteur de la protection. Il essaie de mettre en place des activités de RRC de manière transversale, notamment en permettant la participation des enfants dans la RRC. SCF est en train de développer une boîte à outils pour la participation des enfants dans la RRC (à partir des expériences de l'expérience en Afrique de l'Est) surtout dans l'identification des risques et de la vulnérabilité. Il y a aussi un travail de plaidoyer afin d'intégrer la RRC dans les plans communaux de développement (PCD) qui sont révisés tous les 5 ans. Un groupe de travail pour la protection de l'enfant (GTPE) dirigé par le SP du Conseil National de l'Enfant (CNE), avec la Direction de Lutte contre les Violences Faites aux Enfants (DLVE) y contribue.

**Plan Burkina Faso** œuvre pour la promotion, l'épanouissement et le bien-être des enfants au Burkina Faso dans les domaines de l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, le renforcement des capacités, la micro finance communautaire, la prévention des risques et l'assistance en situation d'urgence. L'ONG couvre onze provinces au Burkina Faso à savoir le Namentenga, le Bam, le Sanmatenga, le Kourittenga, le Poni, le Nounbiel, la Bougouriba, le Ioba, le Koulpelogo, le Seno et le Soum, où des bureaux opérationnels sont installés. Les opérations au Seno et Oudalan sont essentiellement consacrées à la réponse à la crise humanitaire liée à l'afflux des réfugiés maliens depuis 2012. Dans les autres zones Plan met en œuvre des activités de développement (dans les domaines cités) et de réponses aux crises humanitaires. En cas de crise majeure hors de sa zone traditionnelle d'intervention, Plan Burkina peut déployer une équipe avec des ressources afin d'apporter. C'était par exemple le cas en 2009 lors des inondations dans la zone de Ouagadougou.

Au Burkina Faso, sont présents **Oxfam-Québec**, **Oxfam-Belgique** et **Oxfam-Espagne** (Intermón) mais il est prévu une centralisation progressive au cours des prochaines années. Oxfam conduit 5 programmes au Burkina Faso: Bonne gouvernance économique, Moyens de résilience durable (zones à haut potentiel), Moyens de résilience vulnérable (zones en insécurité alimentaire), Services sociaux de base (éducation, WASH), et Équité genres et employabilité des jeunes. Oxfam est actif au nord, au centre-nord (avec l'UE et DFID sur le

thème des changements climatiques) et à l'est (avec ACF). Oxfam veut établir un plan de contingence communal à l'image de ce qui se fait au Niger. Oxfam jouit d'une bonne capacité d'analyses du contexte national/régional avec un partenariat avec d'autres ONG (ex. : ACF), des structures étatiques (ex. : CONASUR) et autres (météo, radio, etc.).

**International Emergency and Development Agency (IEDA)** intervient au Burkina Faso sous une convention sectorielle signée en janvier 2013 et révisée en juillet 2014 dans les domaines de la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire, la gestion des camps de réfugiés (WASH, abris, protection, service communautaires) et dispose de bureaux à Ouagadougou, Dori, Djibo, et Bobo Dioulasso. Le principal partenaire d'IEDA est le HCR qui en a 16 autres, et collabore avec la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF).

#### *4.1.4.6. Autres partenaires techniques et financiers*

L'engagement de la **Banque Mondiale/ GFDRR** au Burkina Faso a commencé en 2008 avec un projet portant sur la gestion intégrée des risques météorologiques qui a développé une étude de faisabilité pour l'assurance contre les intempéries (*weather index insurance*) afin de protéger les producteurs de coton contre les variations de précipitations. Une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) a été effectuée après les inondations de 2010 à Ouagadougou et les recommandations ont constitué les principales priorités pour le Programme Pays de GFDRR, actuellement en cours de mise en œuvre par le CONASUR. Le projet GFDRR, d'un montant de 1,4 millions \$ mis en place depuis Mars 2012 se concentre sur: (i) l'information sur les risques et la sensibilisation; (ii) les processus d'alerte précoce; et (iii) les codes d'utilisation des terres et de construction. Les activités prévues pour le futur, notamment à travers le projet PRECA Sahel (37,5 millions USD) en cours de finalisation, devraient se concentrer sur: (i) renforcement du système d'alerte précoce multirisques ; (ii) l'intégration de la GRC dans des secteurs clés et des plans de développement local; et (iii) tester l'efficacité de l'intégration de la GRC à travers des projets pilotes dans des communautés vulnérables.

La **Banque Africaine de développement (BAD)** dispose de fonds d'urgence disponible à la demande du gouvernement (notamment en santé pour les épidémies). Elle s'assure de la prise en compte de l'environnement dans tous les projets. Elle mène actuellement une étude sur la croissance verte et le développement humain au Burkina Faso, en Zambie, et au Rwanda. Elle dispose aussi de fonds bilatéraux pour les études et le renforcement des capacités. Elle mène une concertation avec la Banque mondiale afin d'éviter les redondances. Il y a aussi un fonds approuvé tout récemment pour améliorer la résilience et la sécurité alimentaire au Sahel pour 7 pays dont le Burkina Faso, Niger, Mali, Tchad, Sénégal, Gambie, et la Mauritanie. Toutes les requêtes de financement sont triées selon le Document stratégique pays (DPS) car elles doivent se conformer aux piliers, sauf en cas d'urgence (ex. : Ebola). La BAD a une présence à Ouagadougou avec des fonctionnaires internationaux et des nationaux qui gèrent les programmes sectoriels.

### **4.1.5. Financement**

#### *4.1.5.1. Financement dédié à la RRC/ GRC*

Tous les acteurs rencontrés lors de l'évaluation des capacités ont souligné un faible financement de l'Etat au niveau central et provincial pour la réduction de risques de

catastrophe. Aucune ligne budgétaire n'est pour le moment prévue afin de spécifiquement renforcer la RRC dans les divers secteurs d'activités du développement.

#### *4.1.5.2. Financement au niveau sectoriel*

Néanmoins, une ligne budgétaire est allouée aux frais de fonctionnement des services et du personnel du CONASUR et son Secrétariat Permanent. Les Ministères de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture également reçoivent des dotations budgétaires permettant de prendre en charge quelques activités qui contribuent à la prévention et à la réduction des risques, à la gestion durable de l'environnement, à la prévention des maladies et autres épidémies, et à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Toutefois, le gros de ces allocations budgétaires est dédié essentiellement au fonctionnement administratif de ces institutions publiques.

A titre d'exemple, au niveau du secteur agricole, la politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (PNDDAI) prévoit des mécanismes de financement de l'agriculture irriguée par l'octroi de crédits aux irrigants à travers leurs associations. Elle prévoit également des subventions aux productions par l'octroi d'intrants comme les semences et les engrais, l'équipement des producteurs (motopompes, forages avec différents modèles de pompage) et le don de matériel (brouettes, pioches, charrues, etc.). Le fonds de l'eau et de l'équipement rural est fonctionnel à cet effet.

Un autre instrument de financement sectoriel est le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA). Les ressources du FASA proviennent principalement des dotations annuelles du budget national, des contributions des partenaires, des aides financières ponctuelles.

Il est également nécessaire de préciser que la loi 058/2009/AN du 15 décembre 2009 porte sur la création d'une taxe parafiscale, au profit des agences de l'eau sur le prélèvement de l'eau brute. La modification du régime de l'eau et la pollution de l'eau permet aux bénéficiaires de constituer des ressources pour le financement des activités agricoles utilisatrices de l'eau.

Au Burkina Faso, il existe un Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) qui est une institution gouvernementale placée sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances. Le FAARF a comme but la promotion de l'accès des femmes au crédit soit en leur accordant des prêts et/ou en leur offrant une garantie ; ou en leur dispensant une formation qui permette une meilleure gestion de leurs affaires. De 1991 à 2012, 43.074.546.685 FCFA ont été octroyés à 1.133.546 bénéficiaires, représentant 15% des femmes, 28% des femmes actives. Les activités financées concernent l'agriculture (3,94 %); l'artisanat (2,04 %); l'élevage (33,83%); la transformation (24,71 %); le commerce (35,21 %); et autres activités (0,27 %).

#### **4.1.6. Recommandations pour le renforcement des capacités**

##### **1. Renforcement du cadre normatif pour la RRC**

- a. Lors de la révision de la Loi 12/ 2014 et du développement de ses actes d'application, s'assurer de prendre en compte tous les aspects de la réduction des risques de catastrophe d'une manière intégrée tels que la réduction de risques, la prévention, la préparation, le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction au mieux.
- b. Lors de la révision de la Loi 12/ 2014 et du développement de ses actes d'application, clarifier les mandats, les rôles et les responsabilités de toutes les institutions nationales pour la réduction des risques, l'évaluation et le suivi des risques, la préparation, la réponse, le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction au mieux.
- c. Développer et valider une Politique nationale pour la RRC qui prend en compte la réduction de risques, la prévention, la préparation, le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction au mieux.
- d. Renforcer le cadre normatif lié à la RRC en procédant à une révision de la Stratégie nationale afin de prendre en compte des aspects de la RRC tels que la réduction de risques, la prévention, la préparation, le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction au mieux.
- e. S'assurer que la nouvelle Loi, la Stratégie et la Politique soient en adéquation avec le Cadre d'Action de Sendai, 2015-2030.
- f. Développer et renforcer une étroite synergie entre « l'adaptation aux changements climatiques » et « la réduction des risques et gestion des catastrophes » pour une meilleure conjugaison des efforts et une rentabilisation maximale de moyens financiers et techniques.

##### **2. Plan d'action national pour la RRC**

- a. Elaborer et valider d'un Plan d'action national pour la réduction des risques de catastrophe et la préparation à la réponse à travers un processus consultatif multisectoriel basé sur l'évaluation des capacités nationales et locales en tenant compte des priorités pour le renforcement des capacités.
- b. Élaborer une matrice de suivi et évaluation des activités inscrites dans le plan (résultats attendus, activités, indicateurs, institution(s) responsables, institutions partenaires, budget requis et alloué, chronogramme de mise en œuvre).
- c. S'assurer que le Plan d'action est développé sur la base des lignes directrices du Cadre d'Action de Sendai (2015-2030) et intègre les activités relevant de tous les éléments de la réduction des risques d'une manière intégrée et complète.
- d. Nommer, au sein de la structure de coordination de la RRC, une équipe multisectorielle qui sera en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan.

### **3. Structure organisationnelle nationale pour la coordination de la RRC**

- a. Doter le mécanisme de coordination/ dispositif central pour la réduction des risques des capacités adéquates pour bien mener les activités de coordination interinstitutionnelle et multisectorielle de la RRC et donner un soutien technique approprié pour l'intégration de la réduction des risques dans le processus de planification nationale et sectorielle au développement. S'assurer de l'encrage institutionnel le plus approprié afin que le mécanisme/ dispositif joue son rôle de coordination interinstitutionnelle et intersectorielle pour la RRC.
- b. Le mécanisme de coordination pour la RRC jouera aussi le rôle de Secrétariat de la Plateforme Nationale pour la RRC.
- c. S'assurer que les réunions de la Plateforme Nationale puissent regrouper tous les acteurs de la RRC, à savoir des institutions étatiques, ONG, Croix Rouge, media, chercheurs/ milieu académique, secteur privé, partenaires techniques et financiers, y compris le Système des Nations Unies. La Plateforme Nationale jouera le rôle de promoteur de la thématique RRC au sein des institutions nationales et locales, auprès des partenaires techniques et financiers et autres acteurs nationaux, ce qui permettra de contribuer à une meilleure compréhension de l'importance de la réduction des risques, y compris au niveau sectoriel.

### **4. Structures décentralisées pour la coordination de la RRC au niveau régional**

- a. Mettre en place des unités RRC au niveau déconcentré (régions, provinces et départements) qui travailleront en étroite collaboration avec les autorités locales sous la coordination de la structure nationale, afin de promouvoir des actions concrètes pour la RRC.

### **5. Financement pour la RRC**

- a. Evaluer le niveau actuel de contribution du budget national consacré aux activités de RRC dans les divers secteurs. Ceci servira pour le plaidoyer au niveau du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers, sur l'importance de l'investissement dans la prévention et la préparation plutôt que la réponse.
- b. Organiser des rencontres avec les principaux partenaires techniques et financiers présents au Burkina Faso, afin de discuter des modalités de collaboration et de financement des activités de réduction et de prévention des risques.
- c. Doter le mécanisme de coordination de la RRC des moyens financier suffisants pour bien mener des activités, y compris, par exemple, pour l'organisation des activités de sensibilisation sur la RRC, des réunions régulières de la Plateforme Nationale, des réunions de travail pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (voir point 2 a à d) et d'autres activités sur la RRC prévues notamment par le Plan d'action.

## **4.2. Priorité 2 du Cadre d'Action de Hyōgo : Identification des risques de catastrophe**

*Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.*

### **4.2.1. Capacités existants pour l'observation, le traitement, la production, la gestion et la diffusion des données et produits météorologiques, hydrologiques et climatiques**

Le réseau national d'observation météorologique, hydrologique et climatologiques, géré par la DGM, comprend 10 stations synoptiques (observation permanente et l'échange des données météorologiques minutes des trois heures) ; 9 stations climatologiques ; 20 stations agro météorologiques ; 130 postes pluviométriques (dont plus de 60% ont été installées entre 1951 et 1970) ; 16 stations météorologiques automatiques (acquises en 2012 grâce au programme PANA FEM – Japon) ; une station radiosondage et un dispositif de réception d'images satellitaires et de produits d'analyse comprenant une station DGM et un SADIS, et une station PUMA 2010 et AMESD ; deux radars météorologiques (acquis par le programme SAAGA). A l'exception des 16 stations automatiques acquises par le programme PANA, aucune nouvelle station n'a été ouverte après 1990.

Le système national de traitement, de gestion et de diffusion des données et produits est composé d'un parc de 50 micro-ordinateurs, de logiciels spécifiques (SIG, logiciels statistiques) ; logiciels de gestion de base de données tels que CLIMBASE, CLICOM, CLIDATA, CLIMSOFT ; et deux serveurs.

La faible densité du réseau d'observation et de mesure rend difficile la caractérisation de la variabilité inter et intra saisonnière de la pluviométrie. La gestion et l'entretien du réseau comporte des coûts important que la DGM ne se permet pas de couvrir en totalité. En ce qui concerne le traitement des données, l'insuffisance du personnel formé en gestion de bases de données, de la statistique et de la programmation informatique est un réel problème pour la DGM. A part des 10 stations synoptiques, la DGM ne reçoit pas les données en temps réel ce qui entrave l'analyse opérationnelle de la situation agro-météorologique.

Le projet financé par l'initiative PNUD-FEM « Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (2013-2017 ; budget 3,600,000 USD) vise à renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, ainsi que les systèmes d'alerte précoce et d'information. Le projet fournira, entre autres, 40 stations automatiques climatiques, 10 stations automatiques synoptiques avec télémétrie et 100 pluviomètres pour la DGM ; la réhabilitation du radar de Ouagadougou pour atteindre l'autonomie dans l'exploitation et la maintenance de radar de SAAGA ; de l'équipement radiosonde pour aider aux prévisions météorologiques selon les normes de l'OMM ; 100 moniteurs de niveau d'eau à placer sur 11 stations hydrologiques manuelles, et 8 débitmètres à effet Doppler (ADPC) pour le Service hydrologique national ; l'équipement pour des images satellites améliorées et une visualisation d'image pour la DCIME. Le projet assurera également la formation de 4 ingénieurs / 4 techniciens de la DGM et 3 ingénieurs de la DGRE sur la communication/traitement des données des équipements et les principes de

maintenance/suivi ; le développement des bulletins de risques météorologiques adaptés qui relient les informations climatiques, environnementales et socio-économiques à court terme sur une base saisonnière ; le développement d'une plate-forme pluridisciplinaire pour renforcer la coopération, la coordination et de partage de données entre les organismes et les initiatives liées au SAP ; le développement d'un portail de donnée de SAP à accès ouvert pour partager des données intersectorielles. A travers ce projet, des canaux de communication et des procédures standards pour émettre des avertissements par le CONASUR, le SIG, les ONG / OSC seront activés par des partenariats public / privé avec les services de téléphonie, de radio, de la presse écrite, de la télévision, y compris l'élaboration d'un mécanisme de rétroaction via des numéros gratuits, des SMS et des contacts avec les points focaux locaux des SAP.

#### **4.2.2. Capacités existantes pour l'identification des risques**

A Burkina Faso, il existe des cartographies des risques au niveau sectoriel et local, ou focalisées sur un seul type d'aléas, comme par exemple: une cartographie partielle des risques d'inondations, une cartographie nationale sur la malnutrition, une cartographie des risques environnementaux, une cartographie des risques liée à la sécurité alimentaire (prévisions annuelles établies en mars de chaque année), une cartographie des épidémies et une base de données sur les dommages engendrés par les éléphants.

Cependant, une cartographie nationale des zones et populations à risque de catastrophes causées par des divers aléas n'existe pas au pays. Une cartographie multirisque sur l'ensemble du territoire national reste à mettre en place pour fédérer toutes les cartographies existantes. D'ailleurs, la « mise à jour d'une cartographie nationale des zones à risque technologique, environnemental et social élevé », ainsi que la mise au point d'un « système national intégré d'information » sont prévues par la Loi 012/ 2014. Ce système national intégré d'information est en cours de développement au niveau du SP/CONASSUR avec l'appui de la Banque Mondiale.

Concernant les données et informations sur les risques, il existe des informations sur les dommages et pertes causés par les catastrophes dans les années passées. Cette information est régulièrement fournie par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Une source supplémentaire d'information est l'enquête sur les conditions de vie des ménages qui constitue une source de données sur la vulnérabilité des ménages (en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base). L'INSD réalise également le recensement général de la population et de l'habitation (tous les 10 ans). L'INSD peut également produire des données désagrégées par sexe et âge. L'Institut produit des données particulièrement aux niveaux national et régional, cependant, il peut difficilement aller jusqu'à des niveaux plus bas malgré les besoins exprimés, comme c'est le cas pour le niveau communal dans le cadre de l'élaboration des Plans Communaux de Développement.

L'INSD dispose de compétence en matière de modélisation, essentiellement à travers des ingénieurs ayant cette expertise. La Direction des Statistiques et des Etudes Economiques a d'ailleurs organisé un atelier de formation sur la modélisation. L'institut est en train de mettre en place un Fonds de Développement de la Statistique pour financer certaines activités et opérations de grande envergure comme le prochain Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) prévu en 2016.

### 4.2.3. Capacités existantes pour la gestion de l'information et l'alerte précoce

Au Burkina Faso il existe des systèmes de surveillance et d'alerte précoce au niveau sectoriel, par exemple un système de surveillance intégré de la maladie et la riposte et un système d'information sur la sécurité alimentaire.

Un système de « SMS rapides » pour la nutrition sera mis en place en 2015 grâce à un partenariat public-privé avec une entreprise de téléphonie mobile à travers un projet OMS, UNICEF et Ministère de la Santé. Le Burkina Faso bénéficie aussi du soutien de certains systèmes de surveillance et d'alerte précoce existants au niveau sous régional et régional, fourni par des institutions telles que le CILSS, AGRHYMET (centre spécialisé de CILSS), la CEDEAO, « African Centre of Meteorological Application for Development (ACMAD) », « African Monitoring of Environment for Sustainable Development (AMESD) », « Meteostat Second Generation (MSG) » et « Meteorological Transition in Africa Project (PUMA) ».

Dans le pays, il y a deux organes coordonnateurs de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, à savoir Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) et la Centrale d'Information sur la sécurité alimentaire et organes coordonnateurs de systèmes d'Alerte Précoce (SAP). Le GTP est l'organe d'exécution de la composante nationale AGRHYMET et la coordination est assurée par la Direction de la Météorologie. Le GTP a une part importante dans la méthode de collecte et d'analyse des données pour le suivi de la campagne agro-pastorale. Il est actuellement composé des techniciens de la météo, de la DGPER, de la DGPV, de la DAPF des Ressources Animales, de la DGRE, du FEWS-NET. La Centrale d'Information sur la sécurité alimentaire collecte et stocke les informations sur la sécurité alimentaire, produit des bulletins trimestriels et assure la gestion de l'alerte et assure le fonctionnement des données électroniques et physiques sur la sécurité alimentaire.

Les organes coordonnateurs de systèmes d'information jouent un rôle essentiel dans le suivi de la situation alimentaire du pays et plus particulièrement dans les zones identifiées comme vulnérables. Le SAP bénéficie du dispositif des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DRASA) dans le cadre du suivi mensuel de la campagne agricole et de la situation pluviométrique. A cet effet, une fiche de suivi pluviométrique est régulièrement remplie et envoyée au SAP; de même, une fiche dite « fiches des données socio-économiques » est mensuellement renseignée et envoyée par les SAP relais au SAP central qui en fait la synthèse. En outre, les systèmes partenaires dont FEWS-NET ont une représentation au Burkina Faso et collabore avec les autorités à la collecte et à la centralisation des informations sur la sécurité alimentaire. Elle produit régulièrement un bulletin qu'elle met aussi à la disposition des autorités.

Cependant, un Système d'Alerte Précoce national et d'information climatique de prévision de risques multiples (inondations, sécheresses, vents forts) et les capacités de production et de diffusion des informations météorologiques et climatiques n'existe pas au Burkina Faso. Ceci a été révélé comme une lacune importante dans le *Rapport évaluation des impacts, des pertes et des besoins en reconstruction suite aux inondations du 1er Septembre 2009 au Burkina Faso*. Afin de disposer d'un système efficace, il est nécessaire d'améliorer le réseau d'infrastructure de suivi du climat et du temps et d'aider à renforcer les capacités techniques et opérationnelles afin de produire et d'offrir efficacement des prévisions ciblées pour la planification et la prise de décision. Pour le Burkina Faso, l'amélioration de l'information sur le

climat et le développement d'un système d'alerte précoce est un moyen nécessaire pour sensibiliser la population en général sur les risques climatiques, afin qu'elle se prépare en conséquence pour mieux gérer les risques de ce changement climatique à long terme, ainsi que les incertitudes qui y sont associées.

#### **4.2.4. Défis et lacunes identifiées**

- Une cartographie multirisque sur l'ensemble du territoire national reste à mettre en place pour fédérer toutes les cartographies existantes ;
- Une base de données unique centralisant les informations sur les risques, les catastrophes et les dommages et des pertes enregistrés au courant des années passées reste à être mise en place ;
- Absence d'un Système d'Alerte Précoce national et d'information climatique de prévision de risques multiples (inondations, sécheresses, vents forts) ainsi que des capacités de production et de diffusion des informations météorologiques et climatiques ;
- Le partage des données et de l'information entre les différentes institutions existe, mais pas toujours d'une manière systématique ;
- Faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières: les méthodes de collecte des données primaires sont greffées sur la structuration de l'administration publique qui est profondément affectée par les réductions d'effectifs, l'austérité financière, mais également la faiblesse des ressources propres dédiées aux collectes de données routinières ;
- Manque de financement pour la collecte des données primaires. Des pans entiers d'information sur la sécurité alimentaire (données primaires) sont sans source de financement alors que des investissements importants se portent sur les analyses secondaires ;
- La problématique de la vitesse et de la simultanéité des remontées d'informations se pose dans presque tous les secteurs. Les délais de transit et de traitement de l'information rendent caduques les données qui auraient trouvé leur utilité dans le cadre d'un système d'alerte précoce ou dans la consolidation des analyses conjoncturelles ;
- Manque d'échanges systématiques de données qu'elles soient de sources non gouvernementales ou issues d'autres structures étatiques. Les données en provenance d'audit ou de rapport de suivi évaluation de projets sont rarement valorisées dans les analyses de situations locales ;
- Difficultés d'intégrer les données qualitatives dans les traitements et d'analyse de l'information par voie informatique.

#### **4.2.5. Recommandations pour le renforcement des capacités**

##### **6. Structure organisationnelle et coordination interinstitutionnelle pour l'identification, l'analyse et le suivi régulier des risques**

- a. Définir clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants, le mécanisme de coordination, et la méthodologie pour l'identification et l'analyse des risques dans la version révisée de la Loi 012/2014, ses textes d'application, la Stratégie nationale révisée, la nouvelle Politique nationale pour la RRC, afin de pouvoir régulièrement effectuer des évaluations de risques vis-à-vis des aléas naturels.

##### **7. Méthodologie et outils de travail en évaluation des risques**

- a. Recenser les instances sensées générer de l'information sur le risque (y compris les risques provenant du changement climatique).
- b. A travers un atelier national regroupant les divers services techniques et en s'appuyant sur l'expertise au niveau régional/ international, adopter une définition et méthodologie consensuelle et pluridisciplinaire d'évaluation des risques.
- c. Procurer et installer un programme/ application/ logiciel en ligne pour le développement de l'évaluation des risques, la centralisation des données, et la production et la mise à jour du profil de risque du Burkina Faso (voir recommandations suivantes).

##### **8. Système d'information/ Base de données centrale sur les risques et les dommages et les pertes**

- a. Regrouper la base de données sur les risques, la base de données sur les pertes et dommages, ainsi que le programme/ l'application en ligne pour l'évaluation de risque dans un Observatoire National du Risque pour le Burkina Faso qui centralisera l'information sur les risques transmis par toutes les différentes institutions techniques du pays. L'Observatoire facilitera la collecte, l'évaluation et la distribution des informations sur l'impact des catastrophes et les risques au Burkina Faso et servira dans les processus de planification au niveau national.
- b. Mettre en place le système d'information intégré sur les risques de catastrophes, y compris les risques liés au changement climatique, à l'aide d'une base de données virtuelle, pour y cataloguer toutes les évaluations de risques et l'information relative à ces mêmes risques.
- c. Intégrer dans la base de données sur les risques des informations sur les pertes et dommages enregistrés lors des catastrophes antérieures (par exemple, DESINVENTAR). Ceci facilitera la collecte, l'évaluation et la distribution des informations sur l'impact des catastrophes au Burkina Faso.

##### **9. Profil national de risques au Burkina Faso**

- a. Effectuer une évaluation des risques multi-aléas, définir et produire le «Profil national de risques au Burkina Faso».
- b. Afin de préparer l'évaluation des risques, effectuer un état des lieux en matière d'information sur le risque qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur le niveau des données qui sont disponibles afin de savoir si elles sont suffisantes pour effectuer une étude profonde des risques.

#### **10. Formations en évaluation des risques**

- a. Renforcer les capacités techniques des diverses structures nationales (niveaux central, déconcentré et décentralisé) dans le domaine de la collecte, l'analyse, l'interprétation, la diffusion, l'utilisation des données et la cartographie afin qu'elles puissent générer de l'information utilisée sur le risque à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG) national.

#### **11. Réguler l'échange d'information et la communication**

- a. Renforcer la collaboration et l'échange d'informations entre les différents secteurs techniques à travers un mécanisme de concertation et des protocoles de collaboration où chacun pourrait être informé sur le type d'information qui est généré par chacun des services.
- b. Assurer la formation du personnel sur les concepts du risque, sur la capacité d'analyser le risque, de transmettre l'information aux autorités de manière compréhensible, et de l'utiliser dans la planification. Connecter ce SIG national avec les autres systèmes d'information et développer un mécanisme de suivi et d'alerte précoce avec une remontée régulière d'indicateurs simples permettant une analyse rapide des situations.

### **4.3. Priorité 3 du Cadre d'Action de Hyōgo : Connaissances, innovations et éducation**

*Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.*

#### **4.3.1. Système éducatif formel**

Au Burkina Faso, le niveau d'alphabétisation est de 46.7% pour les garçons et de 33% pour les filles (entre 15 et 24 ans, pour la période 2008-2012)<sup>3</sup>. La moyenne de fréquentation de l'école primaire pour les garçons est de 53% et pour les filles de 50%, alors que pour le niveau d'éducation secondaire le taux tombe jusqu'à 21% et 17% pour les deux sexes respectivement (idem). Selon l'annuaire statistiques 2013-2014 du Ministère de l'éducation nationale, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est de 83% (83.2% pour les filles et 82.8% pour les garçons) au niveau national. Quant au Taux Net de Scolarisation (TNS), il est de 64.4% (64.2% pour les filles et 64.7% pour les garçons) pendant la même période.

En 2011, La Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE) a fait inscrire la thématique de prévention et de gestion des risques de catastrophes et des situations d'urgence, dans le Programme Stratégique de Développement de l'Education de Base (PDSEB) (2012-2021). En ce qui concerne les curricula des écoles, certaines thématiques dites émergentes comme eau-santé-hygiène et assainissement, éducation environnementale, éducation civique, prévention du VIH/SIDA, éducation à la sécurité routière, etc., ont été développés, mais la démarche demande à être systématisée. Un document sur l'Analyse de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes au Burkina Faso a également été élaboré au cours de la même année (année scolaire 2011-2012). Il est toutefois important de noter que des formations pour des enseignants restent à être organisées. Des modules d'enseignements sur la réduction des risques et la prévention (en complément aux formations relatives aux situations d'urgence) ne sont pas pris en compte dans le système éducatif formel.

En 2009, un groupe de travail sur l'Education en Situation d'Urgence a été mis en place lors des inondations et a été réactivé lors de la crise alimentaire et nutritionnelle et celle des réfugiés de 2012. En 2012, la DAMSSE avec l'appui technique et financier de l'UNICEF et d'ONG humanitaires, est intervenue dans le cadre de la réponse à la crise des réfugiés maliens par la formation d'une centaine d'enseignants et responsables de services centraux et déconcentrés sur l'éducation en situation d'urgence. Ces activités de renforcement des capacités se sont poursuivies en 2013 et 2014 au profit de près de 70 enseignants et animateurs du primaire et du préscolaire dans les structures éducatives des camps de réfugiés de Goudebo, Mentao et Saag-Nioniogo ainsi que des communautés-hôtes. Le groupe de travail éducation en situations d'urgence comprend, outre le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), le Ministère des Enseignements Supérieurs, le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), l'UNICEF, les ONG Terre des Hommes (TdH) Lausanne, Save the Children, Christian

---

<sup>3</sup> UNICEF. 2013. Statistiques du Burkina Faso. New York, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance : [http://www.unicef.org/infobycountry/burkinafaso\\_statistics.html](http://www.unicef.org/infobycountry/burkinafaso_statistics.html)

Children's Fund of Canada (CCFC), Plan Burkina, Christian Relief and Development Organisation (CREDO), et le HCR.

### **4.3.2. Enseignement supérieur**

L'Université de Ouagadougou propose des Masters en sols & environnement, en hydrologie, mines et environnement ainsi qu'un Master en système d'information géographique (SIG). La DGPC travaille avec des Universités pour la formation en gestion des catastrophes, plus particulièrement dans le développement des curricula et la dispense des enseignements.

Les trois piliers de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnementale (2iE) sont tout d'abord la formation, de niveau ingénieur, intégrant des aspects comme la sécurisation des populations et la minimisation du risque. Ces deux notions (sécurisation et minimisation du risque) sont importantes dans le métier d'ingénieurs. Leur formation porte également sur la sécurité (bâtiments, infrastructures, domaines miniers, etc.), l'humanitaire et les liens qualité/sécurité. Deuxièmement, le 2iE se spécialise également dans la recherche sur l'eau et le climat, dans l'objectif de mieux prédire les aléas. Cela se réalise à travers des activités de schématisation climatique, de prévision à moyen et long termes sur les changements climatiques, l'objectif étant la préparation grâce à des outils d'application (par exemple sur les ressources en eau et l'agriculture) et une traduction sous forme de conséquences pour guider l'élaboration de stratégies d'adaptation. Le développement et l'économie verte en lien avec l'innovation et l'entrepreneuriat, est le troisième pilier, avec comme objectif de soutenir le business en respectant l'environnement. Pour ce faire, l'institut a mis en place des « incubateurs de projets » qui aident des porteurs de projets à développer des initiatives portant par exemple sur le recyclage de déchets plastiques pour un usage dans la construction des routes, la confection de toitures, etc.

En lien plus direct avec la RRC, l'institut s'est engagé depuis 5 ans dans la formation et la préparation aux urgences. C'est ainsi que dans le cadre de la formation continue, des modules de formations de courte durée dans le secteur Eau, Hygiène et assainissement ont été initiés en partenariat avec l'UNICEF, l'Institut Bioforce et l'ONG Action Contre la Faim (ACF). Au titre de la formation longue durée, la formation de niveau Master donnant lieu à un diplôme de Coordonnateur WASH dans les contextes d'urgence, une formation longue est à sa 5<sup>e</sup> promotion. En réponse au besoin de développer des cursus adaptés pour la formation de professionnel aptes au travail dans le domaine sanitaire et à la volonté d'associer l'urgence au développement, l'institut a mis en place des formations sur l'assainissement, la santé publique et la nutrition et la gestion de projet en contexte d'urgence humanitaire. Les 2iE s'intéressent également à la recherche à travers le développement en partenariat avec la JICA. De filtres améliorés en céramique, mis en essai actuellement et qui pourraient être utilisés en situation d'urgence. D'autres initiatives sont en cours en collaboration avec des ONG comme ACF et Oxfam (existence de conventions écrites) en matière d'assainissement à faible coût et d'irrigation de complément dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

### **4.3.3. Recherche**

La recherche au Burkina Faso se situe entre autres au sein de 2iE. Les chercheurs y travaillent à mieux prédire les aléas climatiques, faire des prédictions climatiques et les effets d'entraînement. Au niveau de l'innovation, 2iE travaille à préserver l'environnement à travers l'économie verte. Cela se retrouve par exemple dans le recyclage des déchets plastique, les

latrines composte, les filtres pour l'assainissement. Au sein de l'Institut National des Sciences de Société (INSS), depuis l'inondation de 2009, les jeunes chercheurs se sont intéressés au risque de catastrophe.

#### **4.3.4. Formation professionnelle**

Au Burkina Faso, la formation professionnelle passe, entre autres, par le SP/CONASUR qui organise des ateliers de formation à la gestion et réduction des risques pour les membres et les structures déconcentrées de CONASUR: en 2014, 8 formations ont été mises en place pour COPROSUR et CODESUR. Depuis 2008, le SP/CONASUR organise des rencontres annuelles avec les maires sur les prévisions saisonnières et a également organisé des sessions de sensibilisation auprès des Grandes Ecoles (de formation des enseignants, santé).

La DGPC, quant à elle, forme chaque année 300 à 500 personnes dans les secours d'urgence dans toutes les villes à tour de rôle. L'Institut Supérieur de la Protection Civile, lui, offre des formations à courte durée et l'Ecole Nationale des Cadres Moyens en Travail Social.

L'Institut de l'Application et de la Vulgarisation de la Science propose un Master Professionnel en Economie des Changements Climatiques avec des études d'impact environnemental et la Croix Rouge donne des formations pour le personnel, les volontaires, l'action sociale au niveau local, les mairies sur RRC, eau et assainissement, premier secours (avec la DGPG, volontaires et public) et des évaluations rapides/ initiales.

Enfin, le MPFG et UNFPA ont mis en place des procédures opérationnelles standard et des formations sur la violence basée sur le genre pendant les crises humanitaires avec un dispositif minimum d'urgence en santé sexuelle et reproductive en situation d'urgence et IEDA Relief propose des formations aux personnels sur les risques de catastrophe et le code de conduite de l'humanitaire et forme ses volontaires.

#### **4.3.5. Sensibilisation du public**

Au Burkina Faso, la sensibilisation du public au cadre d'action du Hyōgo passe entre autres par la commémoration de la « Journée Internationale de la RRC » qui a lieu chaque 13 Octobre avec la participation des journalistes, ou aussi par les campagnes de sensibilisation des paysans sur la conservation des eaux des sols (Min Agriculture, ONG). Il existe aussi les campagnes d'information/ sensibilisation au niveau local par des diverses ONG et la CR, les campagnes de sensibilisation sur la santé publique (Direction de la Nutrition, Direction de la Lutte contre la Maladie, Direction de la Promotion de la Santé, etc. ), la commémoration de la « Journée nationale sans CO2 » (Ministère de l'Environnement), les campagnes de sensibilisation du HCR à travers les partenaires dans les camps et dans les communautés autochtones (environnement; santé reproductive; nutrition).

Les journalistes participent aux séances de sensibilisation données par SP/CONASUR (il existe un module sur la communication en situations d'urgence) et il existe des actions des communicateurs pour la gestion des risques de catastrophes (ACGRC). Enfin, afin d'améliorer l'échange d'informations, le Club des journalistes en nutrition et sécurité alimentaire a été mis en place.

#### 4.3.6. Recommandations pour le renforcement des capacités

##### 12. Système éducatif formel<sup>4</sup>

###### 12.1. Ecoles sûres (CSS1)

- a. Identification des écoles à risque : Dresser une liste des écoles à risque (situées dans des zones à risque ou construites de matériaux éphémères) par la superposition des cartes des aléas naturels, des cartes indiquant des données socio-économiques (vulnérabilité), et des cartes géo-référencées de l'emplacement des écoles. Inclure les données d'évaluation des risques au sein de la base de données des ministères en charge de l'Éducation (MENA, MESS, MASSN, MJEFP), et mettre à jour régulièrement.
- b. Evaluation multirisque des écoles : Entreprendre une évaluation détaillée de risque de catastrophes des écoles précédemment identifiées comme étant à risque. L'identification des risques et l'analyse de la vulnérabilité comprendra la localisation et la fonctionnalité des établissements d'enseignement (par exemple, l'accès pour les interventions d'urgence, les capacités de service pour les personnes handicapées, etc.), aussi bien que l'identification des actions de réduction des risques structurels et non structurels accompagnés d'un budget correspondant.
- c. Réviser la loi/ textes d'application, le code et/ ou les normes de construction des écoles afin de garantir la construction sûre des écoles. Mettre en place un mécanisme pour assurer l'application des normes dans la construction et la réhabilitation de chaque nouvelle école.

###### 12.2. La gestion des catastrophes dans les écoles (CSS2)

- a. Renforcer les capacités des ministères en charge de l'Éducation (MENA, MESS, MASSN, MJEFP), en collaboration avec CONASUR à travers l'élaboration d'un guide pour la gestion des catastrophes dans les écoles et en assurer la formation du personnel de l'éducation.
- b. Intégrer une obligation légale pour les établissements d'enseignement à élaborer un plan de gestion des catastrophes de l'école intégré de leur plan de développement scolaire.
- c. Veiller à ce que les structures éducatives (préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires,...) dans les zones à haut risque aient:
  - Des équipes scolaires formées qui incluent les autorités impliquées dans la gestion des urgences ;
  - Un plan de préparation et de gestion des catastrophes de l'école ;
  - Des procédures standard des opérations pour la réponse aux catastrophes (incendie, inondations, etc.), y compris pour se mettre à couvert, pour l'évacuation des bâtiments, et pour le regroupement familial ;

---

<sup>4</sup> Voir <http://learningforpeace.unicef.org/wp-content/uploads/2014/10/11-Comprehensive-School-Safety.pdf>

- Des exercices et simulations impliquant les enseignants, les élèves, les autorités locales impliquées dans la gestion des crises, la Croix Rouge, des volontaires, etc.
- d. Prendre en considération le principe de "reconstruire en mieux" (building back better) pour la réhabilitation post-catastrophe des écoles afin de renforcer la résilience des structures éducatives.
- e. Assurer la continuité de l'éducation dans les situations d'urgence et éviter la dégradation des infrastructures d'apprentissage. Décourager l'utilisation des écoles comme abris de refuge lors des catastrophes en identifiant des abris alternatifs dans le cadre des plans de préparation et de réponse municipaux et locaux.

### **12.3. Education en réduction des risques et résilience (CSS3)**

#### **12.3.1. Formation des formateurs dans le système éducatif formel**

- a. Développer des outils Organiser des sessions de formations des formateurs régulières sur la thématique de la réduction des risques et la préparation à la réponse aux acteurs du secteur de l'éducation (cadres des Ministères en charge de l'éducation, cadres pédagogiques, directeurs d'établissements, etc.).
- b. S'assurer que toutes les formations comprennent des outils méthodologiques adaptées à la problématique de la RRC pour que ces agents puissent organiser des formations ou des séances de sensibilisation dans leurs institutions ou écoles.
- c. Intégrer la thématique de la réduction des risques dans les curricula des centres de formation d'enseignants. Ces formations devraient être basées sur l'Évaluation Conjointe Rapide des Besoins d'Éducation (ECRBE) en situations d'urgence avec l'appui technique et financier de l'UNICEF.
- d. Adopter un plan de travail intégré au Plan d'action national pour la RRC afin de mener les formations d'une manière régulière et de s'assurer que le plus grand nombre d'enseignants reçoivent les formations nécessaires.

#### **12.3.2. Intégration de la problématique RRC et PRU (ainsi que du changement climatique) dans le curricula scolaires**

- a. Introduire la problématique RRC dans des curricula scolaires adaptés à chaque niveau, préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire, notamment dans le cadre des cours de géographie, biologie ou sciences de l'environnement.
- b. Développer des documents et matériels d'appui à la formation scolaire (manuels didactiques, jeux, etc.) et assurer la formation régulière des enseignants, animateurs et encadreurs pédagogiques, avec l'appui de l'UNICEF et de l'UNESCO.
- c. Mettre en place un système d'évaluation de l'enseignement sur la thématique RRC afin de pouvoir mesurer l'étendue et l'impact de ces formations au niveau des bénéficiaires.

### **12.3.3. Promotion de la RRC au niveau de l'enseignement supérieur (les universités et autres écoles) et de la recherche**

- a. Promouvoir la mise en place d'un programme universitaire ou postuniversitaire (niveau Master) sur la thématique de la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique afin de former les nouvelles générations de décideurs politiques, cadres techniques et chercheurs.
- b. Mener une étude pour identifier les universités dans des divers pays africains offrant de tels programmes afin de promouvoir l'échange Sud-Sud entre l'Université de Ouagadougou et ces autres universités ou centres de recherche.

### **13. Education dans le système non formel**

- a. Inclure des programmes de sensibilisation sur la RRC et PRU au niveau de l'éducation non formelle (éducation/ alphabétisation des adultes ; système préscolaire).

### **14. Sensibilisation et formation du personnel technique des ministères au sein de la Plateforme Nationale**

- a. Organiser des formations de poulx de formateurs en RRC.
- b. Organiser des formations en RRC pour les membres de la Plateforme Nationale et leur assurer l'accès aux opportunités de formation au niveau régional (par exemple organisées par la CEDEAO, UNISDR et les autres partenaires à la coopération internationale).
- c. Mettre en place un programme de formation professionnelle continue ciblant les cadres de la Protection Civile, la Police et l'armée, des professionnels au sein des divers ministères (membres de la Plateforme Nationale et autres cadres).
- d. Organiser des formations périodiques ciblant les Maires, les conseillers municipaux des villes et les membres de leurs services techniques sur le risque en milieu urbain/rural.

### **15. Sensibilisation des autorités nationales, régionales et locales**

- a. Assurer la dissémination de l'information sur les risques de catastrophes d'une manière compréhensible auprès des décideurs politiques (ministres, parlementaires, autorités locales) et les autres intervenants dans la planification et la mise en œuvre des mesures pour la RRC à tous les niveaux (central, régional, local) à travers des séances d'information/ sensibilisation régulières, de plaidoyer et en assurant l'accès en ligne aux informations.
- b. Promouvoir l'adhésion de la ville d'Ouagadougou à la campagne mondiale « Les villes sûres » et organiser des séances de sensibilisation pour les Maires des autres villes importantes. Organiser des campagnes telles que « Les villes sûres » (ville d'Ouagadougou et les autres villes du pays), « Les écoles sûres » et « Les hôpitaux sûrs » qui ont été initiées à l'échelle mondiale par UNISDR.

### **16. Sensibilisation des journalistes pour une meilleure communication sur la RRC**

- a. Renforcer les capacités des journalistes intervenant dans le domaine de la RRC, à travers des sessions de sensibilisation et de formation sur les questions de la réduction des risques, la prévention et la préparation. Des modules de formation et de matériels de sensibilisation des media existent au niveau global auprès d'UNISDR.

#### **17. Campagnes d'information du grand public**

- a. Produire en collaboration avec les structures de communication et les spécialistes en RRC auprès de CONASUR et autres structures étatiques, des outils de communication et de sensibilisation (audiovisuels, écrits) et de diffusion des programmes de sensibilisation des communautés (programmes radio et TV) en matière de RRC.
- b. Systématiser les campagnes d'information auprès des communautés et des médias (TV, Radios, Journaux) pour les sensibiliser aux comportements à risque, y compris à travers la célébration annuelle de la Journée Internationale de la RRC.
- c. Mettre en place un programme d'information et d'éducation sur la RRC au grand public ainsi que des programmes de sensibilisation communautaire en collaboration avec les ONG et les Bureaux de la Croix Rouge du Burkina Faso. La formation devra intégrer des questions liées aux catégories de populations qui présentent des vulnérabilités différentes selon la culture, le sexe, la condition physique et d'autres facteurs qui renforcent ou affaiblissent les capacités de résilience aux catastrophes.

## **4.4. Priorité 4 du Cadre d'Action de Hyōgo : Réduire les facteurs de risque**

*Réduire les facteurs de risque sous-jacents.*

### **4.4.1. Développement et réduction de la pauvreté**

Le revenu national brut du Burkina Faso était de 670 USD per capita en 2012. La moyenne de la population qui se place sous le niveau de pauvreté défini au niveau international (1.25 USD/jour) pour la période 2007 à 2011 était à 44.6%<sup>5</sup>.

Selon la Banque Mondiale, le pays a maintenu un taux de croissance moyen de plus de 5,5 % par an sur la période 2000-2013, un taux d'inflation moyen de 3% et un déficit budgétaire moyen de 3%, ce qui est conforme aux repères quantitatifs des différents programmes du FMI. Ceci s'explique par une bonne gestion économique, la production agricole dont le coton qui a cru de 9% et les autres cultures de rentes, le regain d'activités dans le secteur de l'infrastructure et les travaux publics. Le secteur minier qui connaît un taux de croissance moyen de 9% par an depuis 2008 occupe la deuxième place dans les produits d'exportation devant les produits d'élevage.

### **4.4.2. La gestion de l'environnement et le changement climatique**

Les principaux axes de la gestion de l'environnement au Burkina Faso concernent la gestion des forêts, l'exploitation minière, les ressources en eau, le système énergétique et la protection de l'environnement face au développement urbain. En effet, l'environnement au Burkina Faso est soumis à de nombreuses pressions qui ne cessent d'augmenter dans les différents secteurs du développement. Ces activités sont en outre amplifiées par la forte croissance démographique du pays et le manque de moyens économiques des populations et leur forte dépendance des ressources naturelles.

Selon les estimations de la FAO, le taux de changement du couvert végétal (à l'exception des forêts artificielles) est en baisse suite à une déforestation constante entre 1990 et 2010. La dégradation de l'environnement due à l'exploitation minière aussi bien de surface qu'en profondeur demeure l'un des risques les plus élevés: le développement des sites miniers et l'afflux de populations entraînent de fortes pressions sur les ressources forestières comme la déforestation. La pollution environnementale créée par les mines affecte également les cours d'eau, les sols et les plantes, tout comme les eaux de surface (barrages et réservoirs d'eau, fleuves, lacs) et la nappe phréatique par infiltration. Aucune mesure de protection environnementale n'est appliquée. L'exploitation est généralement faite de manière incontrôlée.

A cela s'ajoute la dégradation des ressources en eau, le Burkina évoluant vers une situation de stress hydrique de moyen à élevé qui a commencé dans les années très sèches à partir de l'an 2000. L'utilisation de l'eau pour l'hydro-électricité, l'irrigation, les besoins pastoraux, l'agriculture, entre autres a connu une légère augmentation de l'ordre de 11% en moyenne

---

<sup>5</sup> UNICEF. 2013. Statistics Burkina Faso: [http://www.unicef.org/infobycountry/burkinafaso\\_statistics.html](http://www.unicef.org/infobycountry/burkinafaso_statistics.html). Updated: 18 December 2013

annuelle. Plusieurs intervenants ont signalé le fait que la faible gouvernance des ressources en eau constitue l'une des principales contraintes au développement durable au Burkina.

D'autres problèmes environnementaux s'illustrent aussi dans les milieux urbains: une augmentation relative de près de 10% de la population urbaine est prévue en 2020, comparée à 2007, avec près d'un tiers des Burkinabè (31,3%) vivant en milieu urbain. A cause des perspectives d'urbanisation d'ici 2025 (40% de la population urbaine), la consommation d'eau à usage domestique devrait par conséquent être multipliée par trois au cours de cette période. Les besoins en matière de disponibilité d'eau de boisson seront donc à 70% pour la demande urbaine.

A ces problèmes s'ajoutent encore la fragilité du système énergétique, dont la fourniture est basée à 85% sur l'utilisation de la biomasse, les produits pétroliers minéraux ne fournissant que 14% dans un contexte de très forte augmentation de la demande énergétique du pays, mais aussi l'érosion de la diversité biologique.

Les problèmes environnementaux sont exacerbés par les changements climatiques. Ces derniers se manifestent au Burkina Faso par la diminution des précipitations et une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes climatiques extrêmes (pluie, poussière, températures, etc.). Les inondations qui ont été enregistrées au cours de ces dernières années ont entraîné le déplacement des populations avec des problèmes sociaux qui touchent en particulier des groupes déjà marginalisés tels que les femmes et les enfants. En 2009, les facteurs climatiques ont conduit à une perte de 268.005 tonnes de céréales soit, en valeur monétaire, la somme de 35,266 milliards FCFA. Il convient également de noter la mauvaise campagne agricole 2011-2012 liée aux effets négatifs des changements climatiques qui ont plongé 2.500.000 personnes dans une situation de précarité alimentaire et nutritionnelle<sup>6</sup>.

#### **4.4.3. La gestion des ressources en eaux et des terres**

Le Burkina Faso est drainé par cinq bassins hydrographiques nationaux - la Comoé, le Mouhoun, le Nakanbé, Nazinon et le Niger - inclus dans trois bassins hydrographiques internationaux que sont:

- la Volta qui s'étend sur 17.300 millions de ha au centre et à l'ouest, soit 63 pour cent du pays, et charrie ses eaux en direction du Ghana, avec comme cours d'eau pérennes: Mouhoun, Kou, Sourou, Pendjari, Kompienga, Nakanbé, Nazinon et Sissili;
- le Niger qui occupe 8.362 millions de ha, soit 30 pour cent du territoire à l'est et au nord, dont les ressources en eau de surface provenant du Beli, du Gorouol, du Dargol, de la Faga, de la Tapoa-Mekrou, du Sirba Gouroubi, de Bonsoaga, de Dyamangou et de Banifing;
- la Comoé couvrant 1.760 millions de ha, soit 7 pour cent du pays, qui draine ses eaux vers la Côte d'Ivoire avant de se jeter dans le Golfe de Guinée, avec quelques barrages.

A l'exception de ces cours d'eau, principalement au sud-ouest du pays, toutes les rivières du Burkina Faso sont temporaires. Le pays dispose de nombreuses zones humides (rivières, lacs naturels, mares, barrages, bas-fonds, etc.) dont 652 500 ha répartis sur 15 sites sont protégés

---

<sup>6</sup>[http://www.undg.org/RCAR/2011/finalized/pdfs/RCAR\\_2011\\_BKF\\_NAR.pdf](http://www.undg.org/RCAR/2011/finalized/pdfs/RCAR_2011_BKF_NAR.pdf)

par la convention RAMSAR, auquel le Burkina Faso a adhéré depuis 1990. Actuellement, le pays compte 136 barrages de plus 1 million de m<sup>3</sup>, dont la capacité totale de stockage cumulée est estimée à 5.287 km<sup>3</sup>.

De plus, le pays étant enclavé, la production d'eau à partir de dessalement d'eau de mer est inexistante. Les eaux usées domestiques s'épandent généralement dans des fosses au niveau de chaque ménage. Uniquement dans les grands centres urbains (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), une partie (2.4 millions m<sup>3</sup>/an) est canalisée par les systèmes d'assainissement, provenant d'usages industriels et domestiques mais ne sont cependant pas traitées pour l'essentiel. Seul 1.350 million de m<sup>3</sup> l'ont été en 2011 par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à Ouagadougou et Bobo Dioulasso: 0.885 million de m<sup>3</sup> à Ouagadougou et 0.464 million de m<sup>3</sup> à Bobo Dioulasso (DGRE-DGAEUE-ONEA, 2012).

Concernant la gestion des ressources en eaux et des terres au Burkina Faso, l'évaluation a révélé qu'un système de monitoring des ressources en eau, une base de données et l'équipement nécessaire restent comme les grandes priorités à mettre en place. En matière d'équipement, ils disposent d'un minimum de matériel mécanique de surveillance des cours d'eau (piézomètres pour la mesure des niveaux de la nappe phréatique et limnimétrie pour le niveau des cours d'eau), mais il est nécessaire d'acquérir du matériel automatique.

Il existe aussi un manque de capacités techniques pour la recherche en eau de profondeur ainsi qu'une cartographie complète des eaux souterraines. En matière de suivi des eaux souterraines, la principale difficulté concerne l'accessibilité de l'eau dans certaines zones du pays en raison de la profondeur de la nappe phréatique. Cela implique des coûts élevés pour les études techniques, que les partenaires et le secteur privé trouvent excessifs. Par exemple, les taux d'échec des forages dans la région du Sahel est de 40%, avec des coûts induits très élevés. Ainsi, en cas de catastrophe, la possibilité d'utiliser les ressources techniques et logistiques est limitée pour l'alimentation en eau potable.

Au niveau de l'infrastructure, des investissements sont nécessaires quant au maintien et la réhabilitation des barrages et grandes structures de conservation de l'eau. En 2012, la DEIE a estimé que 38% des barrages étaient en mauvais état. Par exemple, le barrage Moussodougou, qui comporte 100.000 personnes à risque, a besoin de 14 milliards FCFA pour la réhabilitation. Le problème général est le manque d'entretien courant et l'irrégularité du suivi. Les populations riveraines elles-mêmes sont responsables de mauvaises pratiques comme le prélèvement de terre sur les digues ou le manque d'entretien des digues.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, il y a des risques de pollution qui exigent un suivi des activités comme le maraîchage et diverses autres activités autour des retenues d'eau. Ces risques de pollution peuvent être accidentels et liés à l'activité humaine, ou naturelle en raison de la nature géologique du sol et de sous-sol (cas de la contamination à l'arsenic dans les régions du Nord et du Centre Nord). Le contrôle des risques de pollution doit se faire avant la réalisation des ouvrages, ce qui n'est pas toujours le cas. Pour le cas particulier des risques liés à l'arsenic, des études hydrogéologiques ont porté uniquement sur les bassins du Nakambé, car les ressources manquent pour les étendre à l'ensemble du territoire comme cela devrait se faire.

Il existe d'autres risques tout aussi préoccupants comme les maladies hydriques, à propos desquels la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau ( DEIE) travaille en collaboration

avec le secteur de la santé. Pour ce cas précis, les contrôles doivent être effectués avant et après la réalisation des ouvrages.

La DEIE dispose actuellement de 95 stations hydrométriques sur l'ensemble du territoire. Ces stations ne sont pas totalement automatisées comme cela est souhaitable, afin de bénéficier d'informations en temps réel. Par exemple ; il y a 5 stations dans la vallée du Sourou, mais toutes manuelles, ce qui implique l'intervention d'un agent pour le relevé et la transmission des données.

Le suivi effectué sur les retenues d'eau permet d'éviter non seulement les risques de catastrophes, mais constitue également un outil de prévention de conflits. Le suivi de l'état des ouvrages (organes, entretien de l'ouvrage, usage de l'eau, etc.) nécessite des activités de suivi après chaque saison pluvieuse et la production de rapports assortis de recommandations et d'évaluations chiffrées pour le maintien et la mise à niveau des ouvrages, qui sont destinés à qui de droit.

Les aspects liés à la réduction des risques sont gérés par des structures du Ministère de ....., à savoir la Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable (DEAP), la DEIE pour les aspects de prévention à travers le monitoring de l'ensemble des ressources en eau, qui produit des alertes en cas de risque d'inondation et de pluie, et la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (DGEAUE). La DGRE est chargée, en cas de crise, d'assurer la couverture des besoins en eaux. Elle travaille à cet effet en étroite collaboration avec le CONASUR. Par exemple, en 2009, ces deux institutions ont réalisé des forages à Yama pour améliorer l'accès à l'eau potable.

Depuis le déclenchement de la crise alimentaire et des réfugiés en 2012, la CONASUR a reçu une enveloppe de 122 millions FCFA pour l'approvisionnement en eau potable qui leur ont permis de réaliser 9 forages, d'acheter des pastilles de chlore pour la désinfection de l'eau de boisson, organiser des séances de sensibilisation publique dans les camps de Goudebo, Mentao et Sagnogogo.

#### **4.4.4. Agriculture et sécurité alimentaire**

Selon Aquastat, l'agriculture burkinabé étant une agriculture de subsistance, la production vivrière occupe une place de choix dans les décisions de production. Les transactions céréalières sont moins importantes que celles des autres produits agricoles tels que le niébé, l'arachide et le sésame dont la demande est forte. Les produits de rente constituent une importante source de revenu des ménages agricole et contribue à une meilleure gestion de la production céréalières par les ménages (achats compensatoires). Le coton reste le principal produit agricole d'exportation. Les méthodes culturales sont extensives sur l'ensemble du pays mais les rendements sont croissants du nord au sud, parallèlement à la pluviométrie et la fertilité des sols. Sur les 6 millions d'hectares de superficie arable du pays, les céréales traditionnelles cultivées en pluvial (mil, sorgho, fonio, maïs) représentent plus de 3.7 millions d'hectares environ (campagne 2011-2012) et le riz occupe environ 98 000 ha. Les principales autres cultures sont le coton (au sud et à l'est du pays) et l'arachide en pluvial, puis les cultures maraîchères et fruitières, ainsi que la canne à sucre (DGPER, 2012).

Au Burkina Faso, la sécurité alimentaire constitue l'une des priorités de développement économique et social. Elle tient une place de premier plan dans le Cadre Stratégique de Lutte

contre la Pauvreté (CSLP), puis dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable(SCADD), document de référence qui traduit la volonté du Gouvernement d'éradiquer la pauvreté (réduire de moitié la proportion de la population souffrant de la faim) et de parvenir à un développement humain durable (OMD1, Cible 1c).

- Des documents de politique: SNSA avec comme objectif global réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.
- Un dispositif de mise en œuvre et de suivi: le CRSPC (Comité de réflexion et de suivi de la Politique Céréalière), puis le CNSA Conseil National de Sécurité Alimentaire)

Cependant, malgré les efforts multiformes depuis de nombreuses années pour juguler la faim et la malnutrition, l'insécurité alimentaire demeure une réalité quotidienne: risque climatique, faible fertilité des sols, population en croissance rapide, non maîtrise de l'eau, faiblesse des revenus, mauvais état des infrastructures, etc.

Au niveau institutionnel, le SE-CNSA gère le volet sécurité alimentaire du Plan national d'organisation et de coordination de secours d'urgence. Le rôle du SE-CNSA a été renforcé suite à la crise alimentaire de 2012. Son mandat comprend le suivi et la mise en œuvre des décisions du CNSA, l'élaboration et le suivi du plan opérationnel de soutien aux populations vulnérables ainsi que la coordination des réponses et aides alimentaires de différents organes gouvernementaux. Il est également chargé de définir et de mettre en œuvre la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN).

#### **4.4.5. Nutrition**

La situation nutritionnelle du Burkina se caractérise par une malnutrition aigüe de 8,2%. La malnutrition chronique atteint quant à elle la proportion de 31,5%, quand l'insuffisance pondérale est de 21% (données de l'enquête nutritionnelle nationale de 2013). Il y a une tendance à l'amélioration de la situation nutritionnelle mais cela cache des disparités au niveau des provinces d'une même région. Ainsi, le Plan de résilience et de soutien aux groupes vulnérables élaboré dans le cadre de la réponse du gouvernement à la crise alimentaire et nutritionnelle de 2012 prévoit des interventions sous forme de *Blanket feeding* et la prise en charge des cas de malnutrition aigüe.

Sur le plan institutionnel, la Direction de la Nutrition (DN) relève de la Direction Générale de la Santé. Elle travaille en collaboration avec les 13 Directions Régionales de la Santé et les 63 Districts Sanitaires (à travers un réseau de points focaux Nutrition). La DN assure le rôle de Chef de file du secteur Nutrition dans le cadre du Plan de contingence multirisque. Elle mène une enquête Nutritionnelle Nationale Annuelle en collaboration avec ses partenaires.

Depuis 2007, il existe une Politique Nationale de Nutrition ainsi qu'un Plan Stratégique Nutrition pour les années 2010 – 2015. Il existe également un Plan National de Prise en Charge qui est en cours de révision. Ce cadre politique et stratégique définit les grandes orientations mais n'aborde pas les situations de crise de manière spécifique.

Un système «SMS rapide» a été mis en place conjointement avec l'UNICEF et l'OMS pour le suivi des cas de malnutrition dépistés, alors que la nutrition constitue depuis quelques années une priorité pour le gouvernement. La question de la RRC n'est pas directement inscrite dans les documents mais la Direction de la Nutrition participe aux activités du CONASUR à travers la mise à jour et la mise en œuvre du plan national multirisque dans lequel la DN assure le

leadership du secteur Nutrition, et à d'autres activités liées à la RRC comme l'élaboration du plan de résilience du ministère de l'agriculture et de la Sécurité Alimentaire.

Les principaux partenaires sont l'UNICEF, l'OMS, PAM, UNOCHA (pour l'élaboration de la cartographie sur les personnes vulnérables), Action Contre la Faim et HCR. La nutrition n'est pas encore prise en compte dans le budget de l'Etat mais des actions en ce sens sont en cours. La question des missions conjointes d'information sur les enfants malnutris a été améliorée depuis la crise de 2012 avec l'appui de l'OMS. Il est indispensable de prendre au sérieux les menaces, signes et indicateurs de crise et de s'y préparer par anticipation.

Il n'existe pas d'intrants et de produits pré positionnés, dû à un manque de capacités de stockage ainsi qu'à des ruptures en situation normales. Il est nécessaire d'ajouter qu'il n'existe pas de stocks d'urgence ou de logistique. Sur le plan technique, il y a un besoin de formation spécifique sur la nutrition en situation d'urgence. Le positionnement et ancrage de la DN ne pose pas de problème en soi ; en effet il manque surtout un fonds d'urgence. Le principal problème est la vision en matière de nutrition et la qualité de certains des animateurs du secteur.

Les activités de renforcement des compétences doivent porter sur tous les maillons du système de santé et même de la presse. Il existe un club de journalistes en nutrition qui les accompagne depuis 2009 et l'idée de la création d'une caravane nationale sur la nutrition a été avancée. Il est également nécessaire de former le personnel de la DN sur la thématique de la Nutrition d'urgence et de constituer des stocks d'urgence de produits et intrants nutritionnels.

#### **4.4.6. Santé publique**

Au Burkina Faso, il existe un comité national de gestion des épidémies qui intègre plusieurs ministères. Le système de collecte et d'analyse des données quant à lui est organisé de manière à ce qu'il existe un service de surveillance épidémiologique qui collecte les données régulièrement et les transmet hebdomadairement au niveau supérieur, mais pour certaines maladies on n'attend pas la fin de la semaine. Chaque niveau n'analyse qu'en fonction des moyens dont il dispose et avise par la suite des actions à entreprendre. Il existe aussi des sorties de validation sur le terrain. Concernant les Ressources humaines, le ratio personnel médical par habitant est insuffisant selon les normes de l'OMS. En prenant toutefois, en termes de ratio paramédicaux par habitant, le ratio reste acceptable. En termes de gestion des données, le personnel en charge n'est pas suffisant. Il faut donc renforcer en quantité les ressources humaines du secteur de la santé publique.

La cartographie des risques a besoin d'améliorations. En terme d'équipement, des efforts restent à fournir pour équiper le personnel, le former pour l'utilisation des logiciels. Quelques agents ont été formés en EPI Info. L'outil informatique a été développé à partir de 2000, mais il y a un recul de la survenu des épidémies depuis 1996.

Il existe des cadres de concertation déjà pour les relations avec les autres partenaires. Le comité de gestion des épidémies se réunit trimestriellement pour échanger, donner des informations et prévoir pour l'avenir.

La sensibilisation s'effectue en fonction des périodes à risques des maladies – des campagnes de sensibilisation de proximité, des campagnes médiatiques à l'endroit des populations sont organisées et un plaidoyer est fait à l'endroit des décideurs.

La gestion de l'information est dépendante des cellules d'information et de surveillance épidémiologique (CISE), des districts sanitaires et des responsables de gestion de l'information au niveau des hôpitaux, etc. qui transmettent chaque semaine les informations à leur hiérarchie, qui les envoient à la DLM, puis au Ministère et aux partenaires. Les informations sont diffusées à travers un bulletin qui est édité chaque semaine.

#### **4.4.7. Dimension genre**

Selon les estimations de la Banque Mondiale, il existe au Burkina Faso 32% de disparité genre à l'emploi et 15% à l'éducation. Le gouvernement a déjà adopté en 2009 une Politique Nationale pour la promotion de la Femme et du Genre ainsi que des Plans d'action annuels. La Direction Générale pour la promotion de la Femme et du Genre a une unité centrale et 13 Directions Régionales PFG, avec un total de 250 cadres. Il y a 3 directions au sein du ministère : une Direction générale de la promotion de la femme, une Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat, une Direction générale du genre. Le ministère est représenté dans les 13 régions par des directions et 70 maisons de la femme existent au niveau régional et provincial. 34 cellules du genre sont représentées dans chaque ministère dont l'objectif est de suivre et assurer la prise en compte du genre dans les politiques. Cependant, l'évaluation menée au niveau de la Région Sahel a montré que la DR PFG comprend deux cadres pour toute la région, et qu'aucun cadre permanent n'est pas détaché pour gérer les 4 Maisons de la Femme dans la région ; ce sont des associations et des volontaires qui en assurent les activités.

Il existe une politique nationale du genre adoptée en 2009 ainsi qu'un plan d'action. A cela s'ajoute le programme intégré d'autonomisation des femmes, le projet d'appui à l'entrepreneuriat féminin, le Fond d'appui à l'entrepreneuriat féminin, le Programme spécial de recherche d'emploi pour les jeunes et les femmes, le Guichet de 5 milliard pour les femmes qui n'est pas encore en complète fonction et enfin l'assistance aux réfugiés maliens à travers les Activités Génératrices de Revenu (AGR).

Au Burkina Faso, l'UNPFA prend en compte la dimension genre et la promotion de la femme. En 2010 la participation de UNPFA à l'atelier de révision du plan de contingence du secteur santé a permis la prise en compte du genre et de la question des violences basées sur le genre dans la formulation de la réponse ainsi que la prise en compte des questions de santé reproductive.

#### **4.4.8. Protection sociale et réfugiés**

CONAREF dispose de 5 bureaux : (Bobo-Dioulasso (4 agents), Ouagadougou, Sagnio-Niogo, Djibo (Mentao 9 agents) et Dori – décentralisation – le niveau de délégation de chaque antenne. Les antennes s'occupent exclusivement des questions de réfugiés. Le CONAREF intervient dans la prévention, notamment en ce qui concerne la cohabitation entre les réfugiés et les populations hôtes. Il y a entre autres de la pression sur les ressources naturelles. Cette pression est créée par la présence des réfugiés, et des mesures à 2 niveaux ont été faites : la sensibilisation des populations sur la cohabitation pacifique, des mesures de sécurité avec la présence et la réalisation de forages, scarification des sols, appui en vivres (130 tonnes).

CONAREF, HCR et les ONG effectuent un travail de sensibilisation à la cohabitation pacifique entre les communautés autochtones et les réfugiés (particulièrement ceux qui se trouvent

hors-camp). Par exemple, les écoles dans les camps de réfugiés regroupent les enfants des camps aussi bien que les enfants des communautés autochtones.

Le soutien du HCR repose sur des projets de compensation, de sensibilisation des paysans pour préparer la terre et la sensibilisation des éleveurs en préparation pour la saison sèche. Il est important de maintenir une mise à jour et opérationnalisation des Plans de contingence pour les réfugiés (camps et hors-camp).

Le PAM et la FAO ont des actions complémentaires aux actions du HCR. Le CONAREF est une structure administrative qui gère les problèmes avec les ministères concernés en vue de trouver des solutions. Les catastrophes hors camp sont du ressort du CONASUR.

## 4.4.9. Recommandations pour le renforcement des capacités

### Recommandations génériques

#### 18. Revue des programmes et projets portant sur la RRC/ résilience

- a. Entreprendre une revue des programmes et plans d'action de développement sectoriels au sein des différents ministères afin d'identifier les activités qui contribuent à la réduction des risques de catastrophes. Ce travail doit inclure des analyses d'impact économique des catastrophes et effets des changements climatiques sur les secteurs de développement.
- b. Entreprendre une revue des divers projets et programmes financés par les partenaires à la coopération internationale dans les domaines de la réduction des risques, adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire, protection de l'environnement, résilience, etc. afin d'avoir une vue d'ensemble sur les zones d'intervention, les activités spécifiques, les acteurs impliqués et les ressources allouées.

#### 19. Intégration de la RRC dans la stratégie nationale du développement

- a. Soutenir à travers des séances de sensibilisation et de formation les membres des structures nationales en charge de la révision de la stratégie nationale du développement (SCADD) et son programme, ainsi que le personnel technique des ministères en charge du développement et/ ou la révision des stratégies, politiques et programmes sectoriels, en y intégrant d'une manière explicite la problématique de la réduction des risques (« mainstreaming »)

#### 20. Intégration de la RRC dans les plans de développement locaux

- a. Renforcer la résilience des communautés locales par l'intégration des actions de réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les programmes de développement communautaires en cours. Les stratégies et programmes de relèvement devraient prendre en compte les effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les femmes et les hommes vulnérables, et contribuer au renforcement des capacités d'adaptation des communautés locales.

#### 21. Intégration de la RRC au niveau sectoriel

- a. Intégration de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les politiques sectorielles.
- b. Renforcer la capacité des institutions nationales de planification à travers la mise en place d'un programme de formation et le développement d'outils méthodologiques dans le domaine de l'intégration (« *mainstreaming* ») de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les programmes et plans d'action de développement sectoriels. La

démarche à adopter doit englober tous les niveaux de l'administration et doit permettre de mobiliser les acteurs clés et d'améliorer la coordination avec les mécanismes existants de réduction des risques de catastrophe.

## Recommandations par secteur/ thématique

### 22. Santé publique

- a. **Système d'information de santé:** Maintenir la base de données électronique (ENDOS) sur les données liées à la santé, y compris les données sur la population selon le sexe et le groupe d'âge, la couverture vaccinale, les maladies dominantes, les groupes vulnérables (personnes âgées, nourrissons, femmes enceintes / allaitantes, handicapés, malades chroniques nécessitant des médicaments et du traitement, etc.) aux niveaux national et local.
- b. **Evaluation du système de santé:** Mener des évaluations structurelles, non-structurelles et fonctionnelles de tous les hôpitaux existants, en utilisant l'indice OMS pour l'évaluation de la sécurité des hôpitaux afin d'évaluer leur fonctionnement pendant et après les situations d'urgence.
- c. **Initier une campagne sur les « Hôpitaux sûrs ».** Etablir une carte d'identité des établissements de santé avec un minimum de standard de sécurité vis-à-vis des divers aléas naturels. Préparer un plan d'action avec le Ministère de la santé pour un renforcement physique (*retrofitting*) des structures de santé dans les zones à risque.
- d. **Evaluations régulières des risques à la santé publique** et des capacités de réponse des services de santé: disponibilité des travailleurs de la santé, nombre des lits, nombre de salles d'opération, nombre d'unité de soins intensifs, capacité de réaction des travailleurs de la santé en cas d'urgence, l'accès aux établissements de soins de santé, etc.
- e. **Formations universitaires :** Intégrer des modules sur la prévention et la gestion des catastrophes dans le cursus universitaire médicale pour les étudiants et à la formation post-grade de médecins et d'infirmières.

### 23. Environnement, gestion des ressources naturelles

- a. Introduire des éléments relevant des risques des catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les méthodologies pour les études d'impact environnemental.
- b. Développer des outils et matériels de vulgarisation de la législation et es politiques environnementales auprès des institutions gouvernementales décentralisées (niveau provincial et communautaire) et auprès des communautés locales.
- c. Doter les services techniques municipaux avec les moyens techniques et financiers pour la mise en place et le contrôle des mesures visant la gestion des eaux usagées, la collecte, la décharge et la transformation des déchets, etc.

- d. Organiser des évènements de sensibilisation du public, en ciblant plus spécifiquement les jeunes, pour la Journée Mondiale de l'Eau ou la Journée Mondiale de l'Environnement.

#### **24. Agriculture, élevage, sécurité alimentaire**

- a. Vulgariser le principe de la prévention des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique dans les programmes du secteur agricole et de l'élevage.
- b. Réviser les calendriers agricoles en fonction des conditions climatiques changeantes. Veiller au respect et au suivi des normes et du calendrier agricole pour la mise à disposition des intrants (semences).
- c. En collaboration avec les ONG qui mènent des activités au niveau local, organiser des ateliers de formation et sensibilisation des populations sur la mise en œuvre des mesures et le maintien des équipements mis à disposition à travers des projets notamment pour l'irrigation, la gestion des systèmes d'eau, conservation des eaux pluviales pour l'arrosage et l'usage ménager, et des structures de stockage agricole.
- d. Constituer des greniers de sécurité alimentaires dans les régions à risque.
- e. Renforcer des hangars de stockage et conservation des semences au niveau des communautés qui en manquent.

#### **25. Aménagement du territoire, urbanisme et construction**

- a. Elaboration, communication et application des normes en matière de conception et de construction couvrant l'ensemble des infrastructures pour s'assurer qu'elles peuvent résister aux calamités naturelles.
- b. Renforcer les mécanismes de contrôle, et mettre à disposition des moyens pour contrôler les projets de construction et le respect des codes/normes.

#### **26. Promotion de la femme et du genre**

- a. Assurer que les Directions régionales pour la promotion de la femme et du genre ont les capacités humaines et techniques pour mener leurs activités.
- b. Assurer que les Maisons des Femmes ont le soutien nécessaire au niveau du personnel et du financement pour organiser leurs activités.
- c. Organiser des séances de sensibilisation sur le rôle des femmes dans la réduction des risques et la gestion des catastrophes auprès des Maisons des Femmes dans les régions les plus vulnérables en collaboration avec des ONG, la Croix Rouge et les communautés.
- d. Organiser des séances de sensibilisation sur la thématique de la violence contre les femmes en situations de catastrophe dans les zones les plus vulnérables.

## 4.5. Priorité 5 du Cadre d'Action de Hyōgo : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes

*Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.*

### 4.5.1. Appropriation : Cadre législatif et stratégique

#### 4.5.1.1. *Cadre législatif propre à la préparation et la réponse aux urgences*

Au Burkina Faso, la législation pour la préparation et la réponse aux urgences est représentée par la **Loi 012/ 2014 – « Loi d'orientation relative à la prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes »**. Au moment de l'évaluation des capacités, la Loi n'était pas encore accompagnée des textes d'application plus détaillés.

La Loi 012/ 2014 se base sur la Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes (adoptée en 2012) et prévoit la mise en place d'un Plan d'Action de la Stratégie (pas encore validé par le gouvernement). A travers la Stratégie, la Loi 012/ 2014 prévoit la mise en œuvre des plans de soutien pour des situations d'urgence ; des plans sectoriels pour des situations d'urgence ; des plans d'organisation des secours et un fonds national pour la réponse aux urgences.

Tous ces plans sont orientés sur des activités de préparation et de réponse aux urgences, et très peu sur des activités préventives. Dans le volet prévention et gestion de risques, la Loi prévoit une série de « Mesures spécifiques de prévention des inondations » (Chapitre 3), à savoir : une cartographie des zones inondables ; des mesures d'évacuation préventives par les autorités communales ; la mise en place de plans communaux de sauvegarde ; la construction et l'entretien d'ouvrages de prévention et de protection contre les inondations sous la direction du ministère chargé de l'eau ; et des systèmes d'alerte aux inondations au long des cours d'eau et autour des ouvrages hydrauliques.

#### 4.5.1.2. *La Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes*

La **Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes** existe au Burkina Faso depuis 2012 pour une durée de cinq ans (2013-2017). A la suite de l'adoption de la Loi 012/ 2014, la mise en place d'un Plan d'Action pour sa mise en œuvre est prévue. La Stratégie nationale vise à doter le Burkina Faso d'institutions et d'outils pertinents de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires ; et, plus précisément, pour la prise en charge des éléments relatifs à la prévention/préparation, réponse d'urgence, réhabilitation/relèvement, coordination, mobilisation des ressources et développement de partenariat.

## 4.5.2. Cadre institutionnel

### 4.5.2.1. *Cadre institutionnel pour la préparation et la réponse aux urgences et mécanisme de coordination intersectoriel*

Le Burkina Faso s'est doté d'un cadre institutionnel pour la prévention et la gestion des risques de catastrophe, la préparation et la réponse aux urgences qui repose sur plusieurs structures :

- Au niveau du Cabinet du Premier Ministre, il est prévu que soit mis en place un **dispositif central de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes** en application des dispositions de la loi 012/2014 – «Loi d'orientation relative à la prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ».
- Au niveau du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, la structure nationale d'exécution de la politique gouvernementale en matière de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes est le **Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)**.
- Au niveau du Ministère en charge de l'administration territoriale et la sécurité, la **Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)** est une structure chargée d'opérations de sauvetage, protection, premiers soins, évacuation et sécurisation.

Le CONASUR a été créé par le décret N°93/069/PRES/SAS-F du 5 mars 1993, en vue de prendre en compte l'ensemble des catastrophes et d'intégrer les aspects mouvements des populations et la réhabilitation. Il est né sur les cendres du Sous-Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (SCLES) créé en 1972. Cette structure avait évolué au fil du temps pour s'adapter aux nouveaux défis en devenant successivement Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES) mis sur pied en 1983 et avait pour rôle de : (i) prévoir les crises alimentaires; (ii) apprécier l'ampleur des crises alimentaires; (iii) évaluer les besoins des populations en vue d'interventions d'urgence; (iv) assurer la coordination des aides d'urgence.

Le CONASUR est une structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant des représentants de 19 départements ministériels, des Gouverneurs de régions, les ONG représentées par le SPONG et la Croix-Rouge. La présidence du Conseil est assurée par le Ministre chargé de l'Action Sociale et la vice-présidence par le Ministre chargé de l'Administration du Territoire. Le CONASUR fait office de plateforme pour la réduction des risques de catastrophe et est chargé de l'élaboration du rapport biennuel de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes sur la mise en œuvre du Cadre Action de Hyōgo (2007-2009; 2009-2011; 2011-2013).

Le CONASUR dispose d'un Secrétariat Permanent avec cinq (05) départements à savoir:

- le département chargé des Etudes et de la Planification (DEP) ;
- le département chargé de la prévention des catastrophes (DPC) ;
- le département chargé de l'assistance humanitaire et de la réhabilitation (DAHR) ;
- le département chargé de la coopération et du partenariat (DCP);
- le département chargé de l'administration et des finances (DAF).

Le **Secrétariat Permanent du CONASUR** coordonne et exécute les différentes activités de gestion de crise que sont la conception technique, la mise en œuvre, le suivi, la supervision et l'évaluation des actions programmées.

En tant que structure opérationnelle, le CONASUR à travers son Secrétaire Permanent coordonne aussi les actions des structures techniques des ministères en charge de la gestion des urgences, regroupées au sein des groupes sectoriels. Il est chargé de:

- animer, appuyer et soutenir les structures permanentes dénommées structures territoriales d'intervention aux fins de réduire la vulnérabilité de la population et d'assurer la promptitude des interventions;
- préparer la population, notamment dans les zones à risque, par des actions de prévention et de sensibilisation pour mieux faire face aux cataclysmes éventuels;
- centraliser toutes les informations se rapportant aux sinistres et aux besoins urgents émanant des structures territoriales d'intervention;
- analyser et synthétiser les informations se rapportant aux sinistres à communiquer au Comité national de Gestion des Catastrophes et de la Réhabilitation;
- mettre en œuvre les plans de GRC;
- coordonner la distribution des dons et aides aux sinistrés et apporter son appui aux structures territoriales d'intervention;
- centraliser les différents plans se rapportant à la gestion de risques spécifiques;
- réceptionner et comptabiliser les aides et dons en nature et/ou en espèce provenant tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Le CONASUR est représenté sur l'ensemble du territoire national par des démembrements au niveau des Régions par le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR), des Provinces (COPROSUR), des départements (CODESUR). Au niveau, il s'appuie sur les Comités villageois de Développement (CVD). Chacun de ces démembrements a comme responsabilité dans le ressort administratif correspondant, (i) l'organisation de la collecte et l'analyse de données sur les catastrophes, (ii) l'organisation des activités d'éducation, de sensibilisation pour la prévention et la gestion des catastrophes et enfin (iii) l'alerte en cas de catastrophe.

La **Direction Générale de la Protection Civile** a remplacé la Direction Générale de la Sécurité Civile en 1992. Cette Direction Générale de la Sécurité Civile fut créée en 1978 suite à un incendie, non maîtrisé, d'un marché en 1976. Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers Militaires (BSPM) a été créée en 1979 et s'est mutée en Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP). La DGPC est reconnue par beaucoup d'intervenants comme l'organe principal de coordination des secours lors de la phase de réponse lors d'une urgence. Pour ce faire, elle élabore des plans spécifiques pour faciliter leur intervention aussi bien au niveau national que local. Elle est administrativement logée au sein du Ministère chargé de l'administration du territoire. Elle a la capacité de mobiliser des moyens logistiques (interventions aériennes) et humains externes en situation d'urgence (armée, privés, etc.)

La DGPC dispose d'un bras opérationnel, la **Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP)** qui a été créé pour assurer les missions de sécurité civile sur l'ensemble du territoire nationale. Elle est présente dans 6 régions sur les 13 que compte le pays. Ce corps intervient beaucoup lors d'inondations pour sauver des vies et assurer le système de pompage des eaux. Il dispose à ce titre d'un certain nombre de matériels, mais dont une partie est inutilisable. Cela pose un très grand problème lors des phases d'intervention. En fonction du niveau de crise (local,

régional ou national) et de son ampleur, la mobilisation des sapeurs-pompiers est activée par le gouverneur (niveau local et régional) ou le ministère de l'Intérieur (niveau national). Sa capacité à anticiper dans la réponse en cas d'urgence et ses expériences permet à la BNSP de surmonter certaines lourdeurs administratives. Notons la volonté des autorités d'assurer une croissance des capacités d'intervention avec plus de casernes et plus de moyens.

La DGPC a acquis beaucoup d'expériences suite aux différentes crises qui ont frappé le pays de 2002 à nos jours mais aussi par les différents exercices de simulations qui ont eu lieu dans le pays. Depuis 2012, la DGPC gère le **Plan d'Organisation des Secours (ORSEC)** qui est le plan de secours et sauvetage lors d'une catastrophe. Elle tente tant bien que mal à articuler ce plan avec les autres plans existant dans le pays. La construction du **Centre Opérationnel de Gestion Coordonnées des Catastrophes** est à l'état de finition. Il restera à réunir les équipements de ce centre afin d'assurer son bon fonctionnement.

La DGPC organise annuellement la **Journée nationale de la protection civile**. Elle forme entre 300 et 500 personnes en secourisme chaque année. La DGPC travaille avec les universités pour la formation en gestion de catastrophes, plus particulièrement dans l'élaboration des curricula et la dispense des cours. Certains services sont rétribués (par exemple formation et plan de sécurité) mais versés directement au Trésor Public. Seules les formations en secours d'urgence sont gratuites. En 2013 il y a eu près de 2 929 826 interventions dont 50% pour les accidents de circulation, 3% pour incendie, et 26% pour secours aux victimes.

Pour faciliter ses missions, la DGPC a noué plusieurs partenariats avec des structures étatiques (Police nationale, Gendarmerie, armée, météo, etc.) et non étatiques (ONG, bailleurs de fonds, ONU, etc.) En exemple, elle a noué des partenariats avec les structures suivantes : LONAB (Loterie Nationale du Burkina) pour la construction et l'équipement de caserne de Sapeurs-Pompiers à Boromo ; SONABHY (Société nationale Burkinabè d'hydrocarbures) avec des dons en nature (mousse) pour faire face aux feux d'hydrocarbure ; Ordre de Malte de Bobo avec le prêt de 2 ambulances si la 2<sup>ème</sup> Compagnie est dépassée. Notons que l'utilisation de ces ambulances est payante sauf pour les pompiers.

La DGPC a aussi développé la **coopération décentralisée** notamment avec des collectivités locales françaises tels que le département de la Vienne (formation + matériel), le département du Val d'Oise (formation + matériel), l'association Faso Feu Lyon (formation + matériel) et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (formation et équipement et création de l'institut pour la protection civile au Burkina Faso). La Principauté de Monaco dote annuellement les Sapeurs-Pompiers en matériel neuf à hauteur de 45'000 euros. Le Canada par le biais de l'Ecole d'incendie de Montmorency reçoit des stagiaires et la fondation SEMAFO (miniers) dote en petit matériel. Les négociations avec la Suisse sont en cours pour une coopération dans ce sens. Il a été aussi mentionné la motivation de la DGPC à participer à la construction de la résilience locale et à la formation des populations suite aux EPVC et PCD en collaboration avec WATERAID.

Néanmoins, il a été souligné une certaine lenteur dans le processus de mise en place des plans ORSEC dans les différentes localités. Depuis 2010, seulement 6/13 Régions ont pu mettre en place leurs plans ORSEC régionaux. La méconnaissance du plan par les acteurs et bénéficiaires pose aussi un problème majeur. On note aussi une imperfection dans le processus de coordination des actions de gestion des catastrophes car les responsabilités ne sont pas encore définies de manière formelle. La mobilité fréquente des autorités ne facilite pas également le processus de mise en place et mise en œuvre des différents plans dans les localités

administratives et communales. Il n'existe pas encore de dispositif national de collecte et de traitement de données accessibles à tous les acteurs et bénéficiaires. Il y a espoir que le projet PRECA Sahel sous financement de la Banque Mondiale pourra résoudre ce problème.

Au niveau opérationnel, il a été signalé une insuffisance de petits matériels (outil désincarcération, etc.), les longues distances entre les villes, la faiblesse du traitement de l'alerte, etc. En moyen aérien, la DGPC utilise (rarement) l'hélicoptère de l'armée dont un seul avec héliportage. Les interlocuteurs ont noté une hétérogénéité du parc, la vétusté des engins, ainsi que le manque d'équipement et matériel de maintenance. Ils ont aussi mentionné l'insuffisance de certains spécialistes notamment les plongeurs. Les interventions sont rendues difficiles car les constructions sont mal effectuées et font l'objet d'une insécurité accrue par le non-respect des codes de construction. Une des insuffisances de ce code de construction reste qu'il ne prend pas assez en compte la sécurité incendie.

Les interlocuteurs ont aussi réitéré le souhait qu'une seule agence, dotée de moyens humains, techniques, matériels et financiers soit désignée pour gérer ce secteur sensible tout en s'appuyant sur les autres départements techniques tels que les services de météorologie, les sapeurs-pompiers et autres qui devront également être renforcés sur tous les plans. Pour cela, il serait judicieux d'initier une analyse institutionnelle en termes de forces, faiblesses, opportunités et limites de ces institutions en vue de définir et de proposer des mécanismes de coordination adaptés et partagés par tous les acteurs. Cela a été recommandé dans le PDNA (Post Disaster Needs Assessment) suite aux inondations de Septembre 2019,

#### *4.5.2.2. Coordination au niveau régional et local*

Lors des catastrophes, les communautés sont toujours les premières à répondre. Avec le peu de moyens dont dispose le CONASUR, l'esprit d'entraide et de solidarité entre les communautés est à renforcer.

Au *niveau régional*, Le **Gouverneur** a la responsabilité de la préparation et de la réponse aux urgences avec l'appui du **Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR)**. Le CORESUR est composé comme suit : Gouverneur (Président); Président du conseil régional (vice-président) ; Hauts commissaires; Représentants des Services techniques; Représentant régional de la Croix Rouge burkinabé; Responsables des ONG et Associations de développement. La Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale en assure le secrétariat. En cas d'urgence, la mobilisation se fait d'abord au niveau régional.

Au *niveau provincial*, Le **Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR)** comprend : Haut-commissaire (président); le maire du chef-lieu de la province (vice-président); Préfets; Maires; Représentants des Services techniques; Coordinatrice provinciale de la maison de la femme; Représentant provincial de la Croix Rouge burkinabé; Responsables des ONG et Associations de développement. La Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale en assure le secrétariat.

Au *niveau départemental*, Le **Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR)** est composé par : Préfet (président); Maire (vice-président); Représentants des Services techniques; Coordinatrice communale des femmes; Représentant de la Croix Rouge burkinabé; Responsables des ONG et Associations de développement.

Ces structures font face à un manque de personnel et de soutien logistique (transport) pour les sorties/ visites/ cartographie des zones à risques. Le manque de fonds pour les sessions biennuelles et pour les sessions extraordinaires font que ces sessions sont peu fréquentées et souvent retardées, voire annulées.

Dans le domaine de la préparation et la réponse aux urgences, certains interlocuteurs ont relevé les insuffisances suivantes:

- L'insuffisance des moyens matériels et financiers au niveau du CONASUR pour couvrir efficacement les trois domaines que sont la prévention, l'assistance d'urgence et la réhabilitation ;
- La coordination des interventions entre le CONASUR et les ONG et associations lors des catastrophes ;
- L'insuffisance d'un stock d'intervention d'urgence en vue de sécuriser les victimes dans l'attente d'une stabilisation ou d'un retour à la situation normale ;
- La vétusté du parc automobile dont l'âge varie entre 17 et 28 ans, occasionnant de nombreuses pannes et de coûteuses réparations ;
- La non-réception en temps réel des informations, ce qui engendre des réponses parfois tardives ;
- La difficulté de circulation de l'information entre la capitale vers les communes et vice versa ;
- Le partage d'information entre les ministères ;
- L'arrivée tardive de la réponse ;
- Un Plan de contingence à améliorer car ne prend pas en compte l'opérationnalisation (ex. : frais de transport pour les participants, rotation du personnel) ;
- La difficulté de communication et coordination entre le CONASUR, les CORESUR, et les CODESUR ;
- Le manque de vulgarisation de l'information fournie par le CILSS ;
- Un dispositif incomplet pour collecter les données ;
- La confiance entre le gouvernement et les bailleurs doit être renforcée;
- L'insuffisance de la coordination des activités de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- La surévaluation ou sous-évaluation des besoins du fait que les techniques et les normes d'évaluation notamment sur le plan alimentaire ne sont pas maîtrisées ;
- L'absence d'un système de gestion de l'information (banque de données) ;
- L'insuffisance de formation dans la prévention et la gestion des catastrophes ;
- L'insuffisance de moyens d'intervention (financiers, logistiques et matériels) ;

#### **4.5.2.3. *Système de planification***

Le Burkina Faso dispose d'un certain nombre de projets, plans et programmes pour la gestion des catastrophes. Le projet TICAD V/ Japon appui l'élaboration du plan de contingence de la région du Sahel qui est en cours. Le pays a élaboré un plan national multirisques (2009), des plans sectoriels (santé, lutte contre la méningite, lutte contre le choléra...), un plan ORSEC national (2010), des plans régionaux multirisques (dont 02 achevés, 05 en cours soit 07 plans sur 13 prévus), etc. Il y a encore une certaine lenteur dans le processus de mise en place des plans ORSEC dans les différentes localités depuis 2010. D'autres plans sont aussi élaborés: Plan national de réponse santé, plan de maintien de l'ordre et de sécurisation des lieux, etc. Les plans de contingence militaires et accord de mobilisation sont en cours de discussion. Des

plans avec un accent particulier sur l'Armée sont aussi disponibles : Plan pandémie de grippe (piloté par USAFRICOM), Plan de soutien de l'armée à l'Autorité Civile (USAFRICOM), etc.

Néanmoins, les interlocuteurs ont souligné la méconnaissance des plans par certains acteurs et les bénéficiaires mais aussi le manque de financement adéquat pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans.

Le PNUD a financé un projet de renforcement des capacités nationales qui a permis le développement du plan de contingence.

#### *4.5.2.4. Plan de contingence*

Le plan de contingence, élaboré pour la première fois en 2008 à travers la structure de coordination existante (le CONASUR) avec l'appui du Système des Nations Unies, a montré des faiblesses car n'ayant pas été utilisé lors des graves inondations de septembre 2009. Ce plan a pour but principal d'identifier les actions à mener avant, pendant et après une crise. Il se focalise sur les Mouvements de populations – Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays, Crises épidémiques - méningite- cholera-Grippe aviaire, Sécheresse / crise alimentaire et/ou accroissement du taux de prévalence de la malnutrition, Invasion acridienne, et Catastrophes naturelles et technologiques - Inondations, feux de brousse / incendies.

La préparation, les évaluations et les réponses sont coordonnées au niveau central par le CONASUR à travers son secrétariat permanent et avec l'appui d'OCHA pour le Bureau du Coordonnateur Résident, et réalisées à travers les groupes sectoriels/clusters opérationnels : Hygiène eau et assainissement, Education, Abris et matériels de survie Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire, Aménagement des sites et relogement définitif, Protection, , Logistique et transport, Télécommunication, Prévision météo, Gestion des centres d'accueil). Le plan est revu annuellement et depuis 2012 revu bi-annuellement.

A la lumière des échanges, il a été retenu la nécessité d'établir le lien entre le plan ORSEC et le plan multirisque en la matière, le SINUS du SNU Burkina constitue un début de solution à travers des propositions de projet soumis à ce niveau dans le cadre du projet résilience du PNUD.

Une simulation du plan national multirisque a eu lieu en 2009 dans la localité de Boromo. Il serait souhaitable d'organiser un exercice de simulation. Des simulations sur table ont été organisées par le CONASUR avec l'appui d'OCHA en 2013 et la Croix Rouge en 2014 pour les plus récentes.

Il y a une faiblesse dans la prise en compte des actions de prévention et de réduction des risques des catastrophes dans les plans et programmes de développement.

#### *4.5.2.5. Préparation au relèvement*

Il n'existe pas encore de mécanisme clairement arrêté pour la coordination post-catastrophe au niveau national ni de division claire des mandats et des responsabilités des diverses parties prenantes au relèvement post-catastrophes, et ce quel que ce soit le niveau (national, régional ou communautaire).

Il convient cependant de noter que le projet PNUD « Renforcement des capacités nationales de résilience au Burkina Faso » visera à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des structures nationales et régionales en charge du relèvement post catastrophes, notamment au travers de formations PDNA et de préparation au relèvement. Le développement d'un document-cadre sur le relèvement post-catastrophes (définition du processus, plan d'action, rôles et responsabilités, mécanismes de financement) est également prévu, tout comme la relecture de la Stratégie Nationale de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises Humanitaires pour intégrer les aspects relèvement, l'élaboration de plans communaux de préparation et de relèvement post catastrophes ou encore le développement d'une base de données d'experts en RRC et relèvement post-catastrophes.

### **4.5.3. Capacités de réponse aux urgences : Compétences (ressources humaines, spécialistes, information)**

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) dispose d'un corps de Sapeur-Pompiers avec 15 officiers, 10 médecins et infirmiers, 400 sous-officiers, 700 soldats. Il arrive que le SND (Service National pour le Développement) comprenant des civils avec certaines spécialités viennent appuyer la brigade pendant un an par une vague de 100 jeunes volontaires formés annuellement. La grande difficulté se situe au niveau de leur mobilisation en dehors des heures de travail car il n'existe pas un système de compensation ou de motivation. La DGPC dispose de 11 engins pompes, 18 ambulances, 23 équipements spécifiques, 01 camion échelle. La ville d'Ouagadougou possède aujourd'hui 7 ambulances par exemple qui tombent souvent en panne. Chaque compagnie de Sapeurs-Pompiers dispose de 2 ambulances au moins.

#### **4.5.3.1. Formations**

Des formations périodiques sont assurées particulièrement pour les secours. CONASUR a assuré la formation de plus de quatre mille (4 000) agents des services publics (Agriculture, Santé, Environnement, Action Sociale, Administration, Mairies, etc.), d'ONG et d'Associations en prévention et gestion des catastrophes. Il reste encore des domaines de compétences à explorer (évaluations, logistique, etc.) Au niveau local, peu de fonctionnaires ont reçu une formation en 1<sup>er</sup> secours ou gestion de catastrophes. Des besoins importants dans ce domaine devront être considérés en particulier lors de l'établissement des Comités locaux de lutte contre les catastrophes et d'organisation des secours. Le Burkina dispose d'une Ecole nationale de sapeurs-pompiers (ENASAP); d'une Ecole supérieure de formation d'officiers sapeurs-pompiers à la BSPP; et d'un Centre régional de formation OIPC à Bobo-Dioulasso.

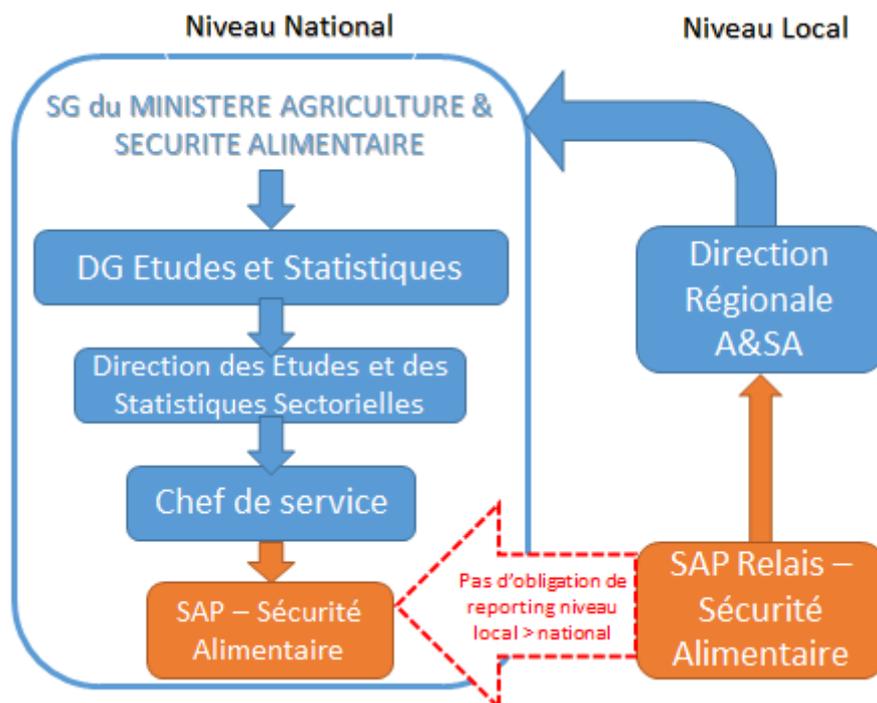
Dans le cadre du projet Banque Mondiale, l'intégration des modules de formation (gestion des risques, utilisation des ressources, coordination, etc.) dans les grandes écoles est prévue mais le projet n'est pas encore effectif. Avec l'appui d'OCHA, les autorités ont organisé un atelier de formation sur les outils d'évaluations des besoins (MIRA).

Il faut noter la présence au Burkina Faso de l'Institut Supérieure d'Etudes de Protection Civile (ISEPC). Cet institut, inauguré en octobre 2012, est entièrement dédié à la formation des acteurs confrontés aux problématiques de Protection Civile dans les pays d'Afrique. Il assure la formation d'officiers de sapeurs-pompiers en compétences administratives, techniques et opérationnelles pour intervenir; des méthodes de gestion de crises; des formations en vue d'obtenir un brevet de prévention, en secourisme, etc.

#### 4.5.3.2. Mécanismes d'alerte précoce

Il existe trois Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) dont 1) pour la sécurité alimentaire, logé au niveau du Ministère de l'Agriculture, 2) pour les ressources animales, logé au Ministère des Ressources Animales et 3) pour l'environnement au niveau du Ministère de l'Environnement et de l'Eau. Avec un financement de la Banque Mondiale, les autorités ont décidé de fédérer les 3 SAP en un système intégré afin de faciliter la gestion de l'information.

**Figure 1. Exemple de SAP Sectoriel : Sécurité Alimentaire**



La Direction Générale de la Météorologie, existante depuis 1972, est un partenaire des structures chargées de la gestion des catastrophes en tant que fournisseur d'informations. Elle joue un rôle central dans le système d'alerte, même s'il n'existe pas de système formalisé pour l'annonce des grosses pluies et des risques d'inondation. Ce partage d'information est quotidien avec l'émission d'un bulletin quotidien, mais aussi hebdomadaire, perspective décadaire, état des cultures selon l'avancée de la saison, conseils (en cas d'excédent, de déficit). Un diagnostic de la DG météo a été réalisé sous financement de la Banque Mondiale avec supervision du CONASUR. Ce projet est dénommé : « *Projet de gestion des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques, Développement du Cadre Opérationnel du système d'information du conseil national des secours d'urgence et de réhabilitation, Michel ZERBO, septembre 2014.* »

La DG Météo dispose de 10 stations synoptiques, 9 stations climatologiques, 20 stations agro-météo, 16 stations automatiques (dont les données arrivent automatiquement toutes les 15 minutes), 130 postes pluviométriques. Au sein de la DG météo, il existe une salle de concentration où les données sont analysées. Néanmoins le bulletin météorologique qui passe à la télévision est issu des données collectées à l'ASECNA. L'idée à la longue est de mettre un plateau de prévision complet aux services de la Météorologie.

Malgré tous ces efforts de collecte et de traitement, il y a un réel problème de diffusion car il faut payer la presse publique (télévision ou radio nationales) pour faire passer les bulletins. Afin de parer à cela, le montage pour la prévision météorologique est réalisé par une structure privée qui loue le matériel et le studio de la DG météo par un contrat annuel. C'est cette structure privée qui a un accord avec la télévision pour la diffusion des prévisions météo.

La DG météo a des liens de collaboration avec des institutions sous régionales pour la coordination et la réduction des risques de catastrophes. La DG Météo est liée à l'ACMAD et à l'AGRYMET par des partenariats formels. Des formations sont souvent organisées, ainsi qu'une prévision saisonnière sur toute l'Afrique est réalisée et transmise par l'ACMAD.

Parmi les difficultés rencontrées, on peut citer le manque de ligne spécialisée avec le CONASUR pour la communication des informations « chaudes », le problème de transfert d'information par manque d'un réseau internet haut débit, etc. Le logiciel de prévision (Synergie) offert par Météo France n'est pas complet, il manque une partie à acheter (maillon principal pour la prévision). Le SP CONASUR et la Banque Mondiale sont en discussion afin d'acheter cette partie manquante du logiciel qui permettra d'avoir une prévision beaucoup plus fine.

Malgré les efforts réalisés par les différents départements et partenaires, beaucoup reste à faire pour mettre à la disposition de l'Etat des informations pertinentes, à jour et en temps réel dans la perspective d'actions anticipées.

#### *4.5.3.3. Gestion de l'information*

En général il est difficile de parler de la gestion des catastrophes sans une bonne gestion de l'information. Le CONASUR, appuyé par des partenaires, dispose d'un formulaire d'évaluation rapide des dégâts et des besoins.

Le service météorologique fournit des bulletins quotidiens contenant des informations aussi bien météorologiques qu'hydrologiques et agronomiques. Ces informations et alertes sont partagées avec le CONASUR qui les transmet à la Primature, aux media incluant les radios locales, et à tous les acteurs humanitaires en cas de cyclone. Les médias, en particulier les radios locales, jouent aussi un rôle important dans la transmission de l'information et de l'alerte vers la population, souvent à travers des bulletins d'information. La difficulté actuelle réside dans le suivi de l'utilisation effective par les populations des informations et des alertes transmises.

L'insuffisance de feedbacks par rapport à l'adéquation du contenu des informations d'alerte délivrées, par rapport aux besoins des destinataires ciblés sur le terrain, constitue une des contraintes soulevées par ces institutions techniques.

UNFPA appui les autorités dans le développement d'outils de gestion de l'information mais aussi dans la formation des techniciens.

#### *4.5.3.4. Information publique et éducation*

Actuellement Il n'y a pas d'intégration de programmes liés à la préparation aux catastrophes dans les cursus scolaires. Néanmoins, les démarches sont en cours au niveau des grandes écoles (santé, enseignants, sapeur pompiers...) avec lesquels des rencontres ont été réalisées.

De plus l'Université de Ouagadougou/Département Sociologie a été approché mais sans résultats concrets. Les autres structures ont évolué sans consulter le CONASUR.

Notons l'organisation d'activités de sensibilisation et de plaidoyer pour la prévention et la gestion des catastrophes lors de la Journée Nationale de Prévention des Catastrophes.

#### **4.5.4. Ressources opérationnelles (matériel et équipement)**

##### *4.5.4.1. Canaux et outils de communication*

La population dispose d'un numéro pour alerter le CONASUR (80001138). Notons que ce numéro n'est fonctionnel qu'aux heures de service habituelles et il reste très mal connu par la population. Le numéro 18, mis en place par ONATEL, sert à alerter les sapeurs-pompiers concernés par l'incident ou la catastrophe. On peut appeler la police en saisissant le 17. La communication par VHF ou HF est utilisée lors des phases d'urgence. Toutefois, le réseau HF ne couvre pas tout le territoire national.

**L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)**, rattachée au cabinet du Premier Ministre, joue un rôle central dans le cadre normatif des télécommunications au Burkina Faso. Son mandat est la régulation du marché de la téléphonie au Burkina Faso avec les 3 opérateurs qui sont Airtel, Telecel et LONATEL. Elle veille sur le décret fixant les prix et conditions de livraison des fréquences et licences pour les téléphones fixes, mobiles, pour l'Internet et autres; sur l'homologation des équipements à l'importation au Burkina Faso pour conformité aux normes UIT (interopérabilité, rayonnement, ondes, etc.) même si elle ne dispose pas encore d'un laboratoire à cette fin. L'ARCEP exige la certification des équipements dans un laboratoire. Il arrive que les fabricants agréés fournissent un rapport de certification. Or, il y a beaucoup de clonage, surtout au niveau des mobiles et de faussaires pour ce qui est des certifications. En cas de doute, l'ARCEP contacte le laboratoire inscrit sur le document de certification, mais des fois les requêtes tardent à obtenir une réponse. Notons que l'Afrique de l'Ouest ne dispose pas encore de laboratoires. Les tests sont encore effectués à l'étranger. Le système de communication entre les parties reste efficace en cas d'urgence (PM → ARCEP → opérateurs). La Banque Mondiale assure le financement pour les équipements GSM, VSAT, libres, wifi, WiMax, etc. Il existe des fréquences dédiées aux urgences, à l'armée, et une autre portion de la bande est réservée pour les cas de besoin urgents. L'ARCEP dispose de ressources humaines très compétentes et des ressources financières conséquentes. Elle a la capacité de mettre des fréquences à disposition très rapidement, comme ça a été le cas lors de l'arrivée des réfugiés maliens en 2012. Une étude de résistance des pilonnes est en cours pour prévenir les catastrophes liées aux vents et inondations, cas de 2009 où 02 pilonnes avaient cédé. Les plaintes des clients contre les opérateurs n'arrivent pas souvent à l'ARCEP car ne disposant pas de numéro vert.

##### *4.5.4.2. Assistance humanitaire*

Le gouvernement burkinabé dispose d'un stock (vivres et articles non vivres) national de sécurité qui est stocké dans 2 magasins de grande capacité à Ouagadougou. Le CONASUR dispose de 2 magasins à Dori et à Bobo-Dioulasso mais ceux-ci sont tous vides. Le stock est alimenté par le budget national mais aussi grâce aux dons de certains pays dont l'Égypte, l'Arabie Saoudite, le Maroc, etc. En dehors de ces stocks, le SP CONASUR travaille avec la

SONAGESS pour la vente à prix social et la distribution rapide de céréales (avec appui du Japon en riz). Les vivres sont généralement les céréales, conserves, lait, sardine, huile, etc. Les non-vivres sont des tentes, moustiquaires, savon, eau, serviettes, bidons, groupes électrogènes, motopompes, etc.

#### *4.5.4.3. Logistique*

Du côté logistique, le CONASUR dispose de quelques camions et des voitures légères. Ce nombre reste encore insuffisant surtout lors de déploiement des points focaux régionaux. Dans certaines situations d'urgence le CONASUR a recours à la location de camions et de citernes à eau à des privés. Les autorités ont entrepris la construction d'un centre opérationnel au niveau DGPC. Il faut saluer aussi la construction au niveau central de 2 magasins de stockage d'une capacité de 5000 tonnes chacun, de deux autres magasins au niveau de Bobo-Dioulasso et Dori. Il faudrait encourager la construction de magasins appropriés de stockage dans les autres localités à risques. Le CONASUR fait état du manque de personnel et de soutien logistique (transport) pour les sorties/visites/cartographie des zones à risque.

#### *4.5.4.4. Allocation des ressources/ Financement*

Quoique largement insuffisant, le CONASUR bénéficie d'un budget du Gouvernement. Ce budget ne permet pas au CONASUR de se déployer dans les régions afin de faciliter la coordination locale. Cette enveloppe annuelle s'élève à 252 millions FCFA destinés à l'achat des stocks d'urgence et aux autres activités telles que les formations et la sensibilisation (50 millions FCA alloués). Cette dotation reste en dessous des besoins réels de la structure car les démembrements dans les régions sont sans budget de fonctionnement et ne tiennent pas régulièrement leurs réunions statutaires. Cela a été possible exceptionnellement en 2014 grâce à l'appui de la Banque Mondiale (GFDRR) avec un don de 1.260.000 USD pour une durée de 18 mois prenant fin en novembre 2014 destinés au renforcement des capacités et systèmes nationaux d'information. La discussion est en cours avec la Banque Mondiale pour le financement d'un projet dénommé Sahel Disaster Resilience Project (PRECA Sahel) à hauteur de 37,5 millions de dollars et va couvrir l'appui à la Direction de la Météorologie, ressources hydrologique, SAP alimentaire, DGPC, etc.

Le CONASUR bénéficie aussi de l'appui financier de certains partenaires tels que le PNUD, la CEDEAO en 2012. Notons aussi l'ouverture d'une ligne budgétaire pour les secours d'urgence et de réhabilitation au sein du Fonds National de Solidarité. Le CONASUR rencontre quelques difficultés à débloquent des fonds dans moins d'une semaine.

Aujourd'hui l'Action sociale, dont dépend CONASUR, représente seulement 0,7% du budget national (Source : cartographie nationale des services de protection de l'enfant, dirigée par le ministère en charge de l'action sociale en collaboration avec l'UNICEF).

#### **4.5.5. Recommandations pour la Priorité 5 du CAH**

##### **27. Coordination pour la préparation à la réponse aux urgences**

- a. Créer une Agence Nationale de Gestion des Catastrophes et de Coordination des Actions Humanitaires regroupant toutes les structures œuvrant dans la gestion des catastrophes.
- b. Relire les plans existants (plan national multirisques ; épidémies, ORSEC, etc.) et établir des liens entre eux.
- c. Poursuivre la mise en place des plans ORSEC au niveau des 4 régions, 32 provinces et appuyer les autorités administratives dans leur application.
- d. Elaborer 06 plans multirisques régionaux.
- e. Sensibiliser tous les acteurs à la préparation et à la réponse aux catastrophes
- f. Organiser des exercices de simulation pour la mise en œuvre des plans existants
- g. Doter les démembrements du CONASUR en ressources financières et matériels pour le fonctionnement et la réalisation de leurs activités

##### **28. Capacités de réponse (ressources humaines, spécialistes, information)**

- a. Créer et rendre opérationnelles des casernes de sapeurs-pompiers dans les autres 6 régions qui n'en disposent pas.
- b. Renforcer les capacités d'interventions des casernes existantes
- c. Renforcer les compétences des intervenants nationaux en gestion des catastrophes (compréhension de la GRC, gestion de cluster, conception de projets, aspect civil-militaire, normes d'estimation des dégâts, des pertes et de l'évaluation des besoins, etc.

##### **29. Mécanismes d'alerte précoce**

- a. Appuyer le fonctionnement du système d'information et d'alerte précoce (SAP) national multirisque en y intégrant les autres SAP sectoriels.
- b. Harmoniser des indicateurs afin de pouvoir intégrer les SAP sectoriels.
- c. Rendre l'information hydrologique et météorologique accessible aux populations cibles, à travers les médias d'Etat, les TIC. Ces prestations sont encore payantes au niveau de la radio et la télévision nationale.
- d. Valoriser les savoirs/connaissances endogènes.

##### **30. Gestion de l'information**

- a. Faire l'état des lieux des indicateurs d'évaluation et les harmoniser pour une meilleure analyse (opérabilité des données).
- b. Améliorer le flux des données entre les organes basés à Ouagadougou et les comités locaux.
- c. Renforcer la collaboration avec le réseau de communicateurs et les media pour la diffusion des infos sur les risques et les causes des catastrophes au Burkina Faso et comment les réduire et/ou se préparer à la réponse.
- d. Vulgariser les informations produites par le CILSS, ACMAD et autres Centres de recherche ;

### **31. Ressources opérationnelles (matériel, équipement)**

- a. Evaluer la capacité de la chaîne logistique et sa sécurisation incluant les aéroports/aérodromes.
- b. Renforcer les moyens logistiques surtout aériens afin d'améliorer l'assistance dans les zones à accès difficile.
- c. Renforcer le dispositif existant et établir un numéro vert à 2 ou 3 chiffres en collaboration avec les compagnies de téléphonie mobile.
- d. Développer des protocoles de communication clairs et complets entre toutes les parties prenantes de la prévention et gestion des risques.
- e. Mise en place des stocks de sécurité surtout dans les régions à accès difficile.
- f. Améliorer les capacités de stockage surtout dans les régions.
- g. Établir des accords avec les autorités nationales afin de faciliter le libre passage de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe
- h. Préparer des procédures bien définies et souples pour l'usage de la Direction Générale des Douanes, du Ministre des Finances et du Ministère des Affaires Etrangères, pour assurer le passage rapide et gratuit des cargaisons d'assistance humanitaire envoyées par des partenaires de confiance. La Direction Générale de la Police devrait faire de même pour faciliter l'entrée des équipes de secours sans frais pour les visas.

### **32. Relèvement**

- a. Lors de la révision de la Loi 012/2014 et de la Stratégie Nationale, ainsi que l'élaboration d'une Politique Nationale incluent les éléments du relèvement, de la reconstruction et de la réhabilitation post-catastrophe.
- b. S'assurer que le cadre normatif ainsi développé comprend des prévisions pour (i) la coordination post-catastrophe au niveau national ; (ii) une claire division des mandats

et des responsabilités de toutes les parties intervenantes, à tous les niveaux (national – régional – communautaire).

- c. Au niveau national, développer un Plan/ Cadre National pour le Relèvement qui sera mis en lien avec le Plan National de Contingence, Plan ORSEC, etc. Le Plan/ Cadre National pour le Relèvement devra inclure des rôles et responsabilités clairement définis pour la coordination et la mise en œuvre des activités spécifiques au relèvement, à la reconstruction et à la réhabilitation post-catastrophe.
- d. Au niveau sectoriel, développer des Plans/ Cadres Sectoriels pour le Relèvement qui identifieront clairement des mesures de prévention ou de mitigation des risques secondaires après une catastrophe ou dans la phase de relèvement (par exemple, déplacement des populations, VBG, accès aux services, insécurité alimentaire, maladies, épidémies, etc.).
- e. Organiser les séances de sensibilisation et de formation auprès des structures étatiques, ONG, Croix Rouge, partenaires à la coopération (y compris SNU) afin de s'assurer que les parties intervenantes ont une bonne compréhension de l'importance de la planification pour le relèvement, la reconstruction et la réhabilitation avant qu'une catastrophe surgisse.
- f. Organiser des ateliers de formation annuels sur la méthodologie d'évaluation des besoins post catastrophe (*Post-Disaster Needs Assessment, PDNA*) sur la base des modules de formation et des guides existantes auprès de l'initiative jointe PNUD – Union Européenne – Banque Mondiale. Centraliser les noms des personnes ressources formées dans une base de données accessible et s'assurer d'utiliser leurs compétences dans la mise en pratique d'une telle évaluation.

### **33. Allocation des ressources/ Financement**

- a. Faciliter l'accès aux fonds d'urgence aussi bien par les structures étatiques que les autres intervenants.
- b. Décentralisation des moyens financiers/matériel au niveau local.

### **34. Capacités de préparation et de réponse aux urgences du système de santé**

- a. Mettre à jour le plan national de préparation aux urgences du secteur de santé et de l'aligner avec le plan national de contingence.
- b. Établir des plans de réponse aux urgences pour le système de santé au niveau des régions et au niveau local avec des budgets et des responsabilités claires et de les aligner sur les autres secteurs concernés.
- c. Mettre en place un plan de contingence pour la prise en charge et le traitement des malades chroniques pendant et après les situations d'urgence.
- d. Mettre en œuvre la stratégie de l'OMS pour la formation en soutien psychosocial dans les situations d'urgence et organiser des formations.

- e. Assurer la formation du personnel de santé à tous les niveaux pour la préparation et la réponse aux urgences.
- f. Former les agents de soins de santé locaux sur la préparation aux situations d'urgence, y compris sur les maladies émergentes à potentiel épidémique.
- g. Préparer du matériel de sensibilisation en santé publique pour les agents de soins de santé et les populations à risque.
- h. Assurer la formation régulière et l'organisation des exercices pour la préparation et la réponse aux urgences pour les agents de soins de santé dans les collectivités locales et assurer une coopération multisectorielle avec d'autres acteurs tels que la Croix-Rouge.
- f. Stocks médicaux: (1) Fournir un stock de vaccins au niveau national et assurer son transport, stockage et distribution en cas de besoin pour les collectivités; (2) Disposer d'un stock de médicaments, désinfectants, détergents pour les rongeurs et les moustiques, et l'équipement de protection pour les maladies infectieuses et les incidents chimiques et biologiques.

\*\*\*